



CONSEIL DES EPF

RAPPORT FINANCIER DU CONSEIL DES EPF SUR LE DOMAINE DES EPF 2020

Différences d'arrondi: il est possible que la somme des chiffres présentés dans ce document ne corresponde pas exactement aux montants totaux figurant dans les tableaux. Les variations sont calculées sur des chiffres non arrondis et peuvent être différentes des valeurs se basant sur les chiffres arrondis figurant dans les tableaux.

Rapport financier du Conseil des EPF sur le Domaine des EPF 2020

Rapport sur l'exercice financier du Domaine des EPF	4		
Compte de résultat consolidé	12		
Bilan consolidé	13		
Tableau des capitaux propres consolidés	14		
Tableau des flux de trésorerie consolidés	16		
Annexe aux comptes annuels consolidés	17		
1 Activité économique	17	20 Participations dans des entités associées et Joint Ventures	50
2 Bases de la présentation des comptes	17	21 Immobilisations corporelles et incorporelles	52
3 Principes d'établissement du bilan et d'évaluation	18	22 Placements financiers et prêts	54
4 Incertitudes en termes d'évaluation et appréciations du management	28	23 Cofinancements	55
5 Comparaison par rapport au budget	30	24 Engagements courants	55
6 Rapports sectoriels	32	25 Engagements financiers	56
7 Financement fédéral	40	26 Passifs de régularisation	57
8 Taxes d'études, formation continue	41	27 Provisions	58
9 Contributions à la recherche, man- dats de recherche et prestations de services scientifiques	42	28 Engagements nets de prévoyance	60
10 Dons et legs	43	29 Fonds de tiers affectés	65
11 Autres produits	44	30 Gestion financière des risques et informations supplémentaires sur les instruments financiers	66
12 Charges de personnel	45	31 Engagements conditionnels et créances conditionnelles	70
13 Charges de biens et services	46	32 Engagements contractuels	71
14 Charges de transfert	46	33 Leasing opérationnel	72
15 Résultat financier	47	34 Rémunération des personnes-clés de management	72
16 Liquidités et placements à court terme	47	35 Relations avec les entités contrôlées et associées	73
17 Créances	48	36 Événements postérieurs à la date de clôture du bilan	75
18 Stocks	49		
19 Actifs de régularisation	49		
Rapport de l'organe de révision	76		
Mentions légales	80		

Rapport sur l'exercice financier 2020 du Domaine des EPF

Principes et remarques sur les comptes annuels consolidés

Présentation des comptes

Les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF englobent le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, le tableau des capitaux propres et l'annexe. Ils ont été établis et certifiés conformément aux International Public Sector Accounting Standards (IPSAS).

Rapport entre les comptes annuels consolidés et l'aperçu financier global

Les comptes annuels consolidés ci-après présentés se basent sur le concept de la comptabilité d'exercice, c.-à-d. que les produits et les charges sont régularisés par période.

En plus du résultat, les comptes annuels montrent la situation financière et celle du patrimoine, à la différence de l'aperçu financier global qui se trouve à partir de la page 103 du rapport de gestion et dans lequel les recettes et les dépenses y sont enregistrées dans la période durant laquelle les fonds ont été reçus.

Rapports de propriété des biens immobiliers du Domaine des EPF

Les comptes annuels consolidés reproduisent les rapports de propriété juridiques et réels des biens immobiliers du Domaine des EPF: la grande majorité des biens immobiliers utilisés par le Domaine des EPF appartient à la Confédération et ne figure donc pas dans ces comptes annuels. La Confédération a transféré au Domaine des EPF la gestion des biens immobiliers fédéraux qu'il utilise. Les investissements engagés et surveillés par le Domaine des EPF dans les biens immobiliers fédéraux concernés sont présentés dans le rapport de gestion, à partir de la page 75. Le crédit d'investissement pour les biens immobiliers appartenant à la Confédération ainsi que la contribution financière de cette dernière sont représentés dans l'aperçu financier global, au poste Financement fédéral résultant du plafond de dépenses. L'aperçu financier global du Domaine des EPF représente ainsi de manière complète le contrôle politique de la Confédération.

En revanche, dans les comptes consolidés du Domaine des EPF, le poste Financement fédéral (cf. annexe 7) se compose de la contribution financière de la Confédération et de la contribution fédérale aux loyers. Pour l'utilisation des biens immobiliers dont la Confédération est propriétaire, une charge de loyers d'un même montant est enregistrée dans les charges d'exploitation, de sorte que ces deux postes se neutralisent dans le résultat de l'exercice.

Les investissements consentis dans des biens immobiliers appartenant au Domaine des EPF sont financés avec la contribution financière de la Confédération et font partie intégrante des comptes annuels consolidés.

Comparabilité avec les exercices précédents

Les comptes annuels 2020 sont comparables aux exercices 2019 à 2017, à l'exception des engagements nets de prévoyance. En 2020, le Risk Sharing élargi a été introduit conformément aux IPSAS, norme 39 Engagements nets de prévoyance, et les hypothèses actuarielles ont été ajustées. Ceci a entraîné des conséquences importantes pour le bilan, qui sont expliquées à la p. 5, dans la section Engagements nets de prévoyance.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, toutes les entités pouvant être contrôlées ou influencées de manière déterminante par les institutions du Domaine des EPF ou le Conseil des EPF sont prises en considération. L'ETH Zurich et l'EPFL contrôlent des entités intégralement consolidées (au nombre de 6). Les deux hautes écoles et le PSI comptabilisent aussi dans leurs comptes annuels les valeurs de leurs participations dans les entités associées et les entités sur lesquelles ils exercent une influence déterminante (au nombre de 10). Le nombre d'entités contrôlées ou influencées de manière déterminante n'a pas changé depuis 2017.

Le Domaine des EPF emploie les fonds reçus avec clairvoyance et dans un souci de maîtrise des coûts.

Principales évolutions de 2020 en bref

Malgré la pandémie, le Domaine des EPF a pu mener à bien sa mission principale. Conformément aux objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour le Domaine des EPF, les comptes annuels consolidés 2020 montrent les principales évolutions suivantes, qui ont été influencées directement par le Domaine des EPF:

- les produits de fonds de tiers ont dépassé le niveau déjà élevé de 2019.
- Les charges de personnel ont progressé, celles de biens et services ont diminué.
- Les amortissements sont restés à un niveau élevé en raison des investissements effectués les années précédentes.

Du fait des montants élevés des dons et de la nette baisse des charges de biens et services liée à la pandémie, un résultat d'exploitation presque équilibré de – 3 mio CHF a pu être enregistré. Le financement fédéral a présenté un recul, principalement dû au transfert de fonds dans le crédit d'investissement, en raison de l'augmentation des activités de construction concernant les immeubles du Domaine des EPF appartenant à la Confédération (cf. p. 4 Rapports de propriété des biens immobiliers). Le résultat de l'exercice de 41 mio CHF (2019: 140 mio CHF) est positif grâce surtout au résultat financier positif et aux produits des participations dans des entités associées.

Engagements nets de prévoyance

Sous les engagements nets de prévoyance sont présentés les engagements découlant des plans de prévoyance du Domaine des EPF, qui prévoient des prestations en cas de retraite, de décès et d'invalidité. La majeure partie des assurés et des bénéficiaires de rentes du Domaine des EPF est assurée à la Caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA.

Contrairement à la comptabilisation statique conforme au droit de la prévoyance suisse, le calcul annuel des engagements nets de prévoyance selon IPSAS 39 se base, entre autres, sur des hypothèses actuarielles qui tiennent compte des évolutions futures. Leur modification conduit à des variations annuelles des capitaux propres; les effets sur les charges de personnel et sur le résultat de l'exercice sont négligeables. Dans les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF, le rendement annuel des actifs du régime auprès de PUBLICA n'est, en grande partie, pas présenté avec effet sur le résultat, mais comptabilisé directement dans les capitaux propres. Certaines évolutions des comptes annuels 2020 ne peuvent être comprises qu'en tenant compte de ces effets:

1. L'évaluation a été faite au 31 décembre 2020, pour la première fois en tenant compte de la répartition des risques entre les employeurs et les salariés (*Risk Sharing*). Ceci a généré un bénéfice lié à une réévaluation dans les capitaux propres et une réduction de l'engagement de 336 mio CHF.
2. De plus, l'ajustement du taux d'actualisation (618 mio CHF) et des hypothèses démographiques (301 mio CHF) a généré d'importants bénéfices liés aux réévaluations.
3. Les actifs du régime ont augmenté grâce surtout aux rendements positifs des placements, dont 361 mio CHF ont été comptabilisés dans les capitaux propres.
4. Au total, les modifications ont entraîné un bénéfice généré par la réévaluation comptabilisé dans les capitaux propres de 1442 mio CHF (montant total des réserves de réévaluation négatives au 31 décembre 2020: 31 mio CHF). Les engagements nets de prévoyance ont baissé de 1336 mio CHF.

Etant donné que les charges de prévoyance selon IPSAS 39 sont toujours basées sur les hypothèses de l'année précédente, la prise en compte des facteurs liés au *Risk Sharing* n'entraînera une réduction des charges de prévoyance qu'en 2021.

Compte de résultat consolidé

mio CHF	2020	2019	2018	2017
Produits d'exploitation	3 680	3 676	3 714	3 698
Ecart par rapport à l'année précédente	0%	-1%	0%	3%
Charges d'exploitation	3 682	3 637	3 631	3 515
Ecart par rapport à l'année précédente	1%	0%	3%	6%
RÉSULTAT FINANCIER	11	28	- 22	13
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	41	140	50	209
Part des fonds de tiers dans les produits d'exploitation	29%	29%	29%	28%
Charges de personnel dans les produits d'exploitation	68%	65%	63%	62%

Produits d'exploitation

Le Domaine des EPF élargit progressivement sa base de financement. Il obtient des fonds de tiers sur concours et conformément aux objectifs stratégiques.

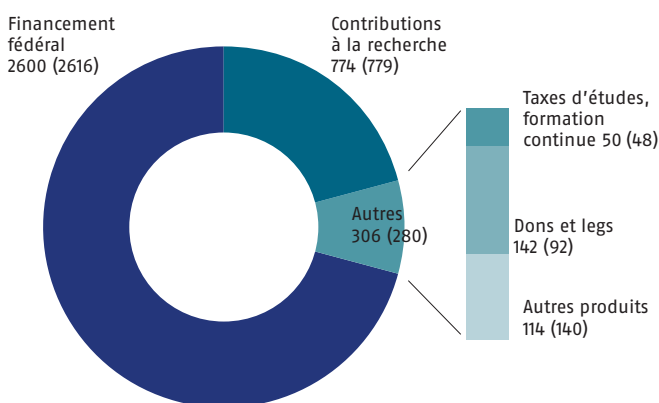
Les produits d'exploitation de 3680 mio CHF n'ont pratiquement pas changé par rapport à l'exercice précédent (+ 4 mio CHF).

Le financement par la Confédération, à savoir le **financement fédéral** (cf. annexe 7), représentait, comme en 2019, 71% des produits d'exploitation. Il se composait de la contribution financière de la Confédération, de 2355 mio CHF (2019: 2373 mio CHF) et de la contribution aux loyers de 244 mio CHF (2019: 244 mio CHF). Par rapport à l'exercice précédent, le financement fédéral a diminué de 17 mio CHF.

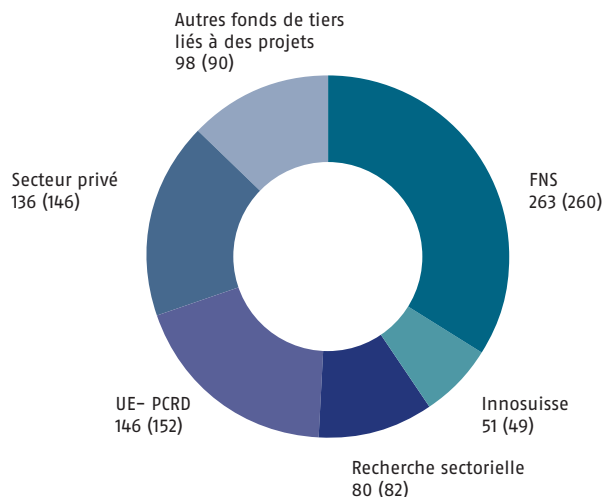
Les produits de fonds de tiers (cf. annexes 8, 9, 10, 11) ont en revanche augmenté de 21 mio CHF, soit 2%. Ils se sont montés à 1080 mio CHF en valeur absolue, représentant comme en 2019 29% des produits d'exploitation. La hausse des produits de fonds de tiers est liée à la forte augmentation de ceux des dons et des legs.

Les produits de contributions à la recherche, de mandats de recherche et de prestations de services scientifiques, d'un montant de 774 mio CHF, sont restés un peu en dessous de la valeur de l'exercice précédent (2019: 779 mio CHF). Avec une part de 21%, similaire au niveau des années précédentes, ils constituent le deuxième composant des produits d'exploitation. Il s'agit surtout de projets de recherche pluriannuels. La comptabilisation des produits se fait sur la base de la prestation fournie. Elle est calculée sur la base des coûts de projets effectivement encourus (méthode *Cost of Completion*) et peut donc varier fortement.

Produits d'exploitation 2020 en mio CHF
3680 mio CHF (2019: 3676 mio CHF)



Contributions à la recherche 2020 en mio CHF
774 mio CHF (2019: 779 mio CHF)



Les produits des projets avec les cantons, les organismes de droit public et les organisations internationales ont progressé. Ceux avec le secteur privé ont baissé, tandis que les produits du financement national et européen de la recherche sont restés au même niveau qu'en 2019.

L'augmentation des produits des **autres fonds de tiers liés à des projets** (+ 8 mio CHF, + 9%) est en lien avec l'avancement efficace des projets et la hausse de leur volume, notamment à l'ETH Zurich, au PSI et à l'Empa. La baisse des produits issus de la **collaboration avec le secteur privé** (- 10 mio CHF, - 7%) reflète l'achèvement de grands projets. Mais elle est également due au recul des mandats de prestations de services scientifiques à l'Empa, induit par la pandémie de coronavirus.

Le financement de projets de recherche du **Fonds National Suisse (FNS)**, l'une des institutions de financement de la Confédération, était, en termes de produits, 3 mio CHF au-dessus du niveau élevé de 2019. Les chercheurs du Domaine des EPF mènent, entre autres, des activités de recherche dans les programmes nationaux de recherche (PNR), les pôles de recherche nationaux (PRN), Sinergia, le programme pour la recherche collaborative et interdisciplinaire, et dans les appels d'offres spécifiques concernant la recherche sur le COVID-19.

Pour les projets d'**Innosuisse**, une autre institution de financement de la Confédération, le degré de mise en œuvre est resté au niveau de 2019 (+ 1 mio CHF). Les huit *Swiss Competence Centers for Energy Research* (SCCER) ont été terminés dans le cadre du plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée». Le Domaine des EPF a participé à tous, jouant pour sept d'entre eux un rôle de leader. Par ailleurs, les projets en cours ont bien progressé après l'octroi de nouveaux fonds d'encouragement pour de nouveaux projets en 2019.

Les produits des **programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)** ont perdu 5 mio CHF. Les projets en cours liés à Horizon 2020 (2014-2020) sont en bonne voie à l'ETH Zurich. Ils ont moins avancé au PSI, à cause notamment du confinement pendant la pandémie de coronavirus, et certains grands projets de l'EPFL ont connu des retards.

Dans la **recherche sectorielle de la Confédération**, les produits ont présenté plusieurs évolutions. Dans l'ensemble, les produits du Domaine des EPF, d'un montant de 2 mio CHF, sont toutefois restés en dessous du niveau de l'exercice précédent. Tandis qu'au PSI, l'avancement des projets a entraîné une augmentation des produits, ceux-ci ont diminué, surtout à l'ETH Zurich du fait de l'achèvement de projets l'année passée.

Les composantes suivantes des produits d'exploitation font aussi partie des fonds de tiers. Elles ont évolué comme suit:

Les produits provenant de **dons et de legs** ont connu une évolution réjouissante avec 142 mio CHF (2019: 92 mio CHF); à l'EPFL, des donations d'un montant de plus de 13 mio CHF ont été allouées à la recherche sur le COVID-19, notamment par la Fondation Botnar et la Werner Siemens-Stiftung. La hausse du nombre d'étudiants et le relèvement progressif des taxes d'études se sont traduits, entre autres, par une progression des produits **des taxes d'études et de la formation continue** (2020: 50 mio CHF; 2019: 48 mio CHF). Dans les **autres produits**, la baisse est surtout due aux conséquences de la pandémie de coronavirus (2020: 114 mio CHF; 2019: 140 mio CHF).

Octroi de fonds d'encouragement

Il ressort de l'analyse détaillée du bilan ci-après et du graphique de la page 8 que les créances et les fonds de tiers affectés de 2020 ont augmenté par rapport aux années précédentes. On peut en déduire que les produits des contributions à la recherche resteront élevés à l'avenir, voire auront tendance à augmenter. Cette tendance peut être aussi étayée sur la base des fonds d'encouragement accordés par le FNS, les UE-PCR et Innosuisse pendant l'exercice sous revue et ceux des années précédentes. En 2020, 468 mio CHF de fonds d'encouragement ont été accordés*, dont près de 9 mio CHF spécifiquement pour la recherche sur le COVID-19 (total 2019: 443 mio CHF; 2018: 512 mio CHF et 2017: 422 mio CHF). Le FNS a alloué 238 mio CHF au Domaine des EPF, soit 9% de moins qu'en 2019. En revanche, 38 mio CHF de fonds supplémentaires du UE-PCR ont été obtenus de manière compétitive (189 mio CHF au total). Pour les fonds octroyés par Innosuisse, la tendance à la hausse s'est inscrite dans la durée, avec une augmentation de 10 mio CHF à 41 mio CHF.

* Pour ces valeurs, il convient de noter que des comptages doubles sont possibles en raison de la structure des contrats *Leading House* qu'elles contiennent.

L'engagement du Domaine des EPF en matière d'enseignement et de recherche a un coût. Il nous permet de fournir des prestations d'excellence et de faire progresser la Suisse et la science.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont progressé de 45 mio CHF pour s'établir à 3682 mio CHF. La recherche et l'enseignement nécessitent beaucoup de personnel et des investissements constants.

Les **charges de personnel** constituent le principal poste des charges (2020: 68%; 2019: 66%). Par rapport à 2019, elles ont augmenté de 104 mio CHF, pour s'établir à 2490 mio CHF.

L'augmentation de la rétribution du personnel (salaire) de 70 mio CHF reflète les mesures salariales prises par le Conseil des EPF en 2020 ainsi que la hausse des pourcentages de poste. En 2020, le Domaine des EPF comptait en moyenne 19 361 équivalents plein temps (EPT), sans les apprenants. Ce chiffre dépasse de plus de 2% la valeur de l'année précédente, qui était de 18 915 EPT.* Les charges de prévoyance nettes ont également augmenté du fait des effets liés au calcul actuariel des engagements nets de prévoyance (+ 35 mio CHF par rapport à 2019, cf. les explications ci-après à la section Engagements nets de prévoyance).

Le recul de 50 mio CHF des **charges de biens et services** s'explique par les effets de la pandémie de coronavirus (2020: 885 mio CHF; 2019: 935 mio CHF). Les frais de voyage, les honoraires de professeurs invités et les dépenses pour les conférences et les coûts administratifs ont nettement diminué. En revanche, les coûts d'infrastructure informatique non activable et de nettoyage ont grimpé. Depuis 2018, une partie des produits provenant de la cession de l'usage de biens immobiliers appartenant à la Confédération doit être versée à cette dernière. Comme l'année dernière, le montant s'est élevé à 2 mio CHF et est comptabilisé dans les charges de biens et services.

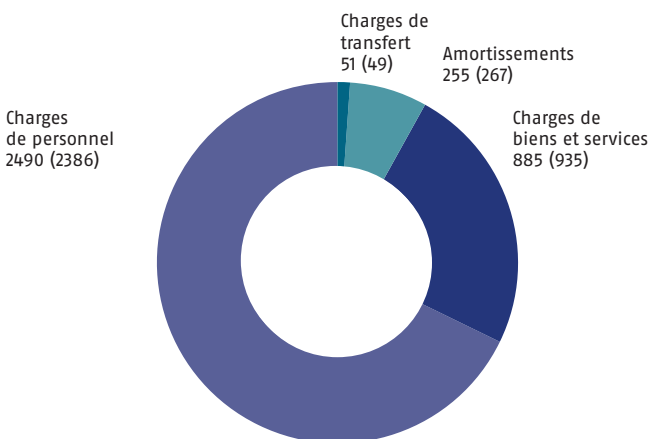
Avec 255 mio CHF, les **amortissements** sont restés à un niveau élevé, mais ils ont diminué en comparaison avec l'exercice précédent (2019: 267 mio CHF), en raison des amortissements plus faibles sur les installations informatiques et de communication. Les amortissements sont toujours déterminés par les investissements importants consentis cette année et les années précédentes dans des grandes installations de recherche pertinentes sur le plan stratégique et des installations techniques d'exploitation.

Les **charges de transfert** ont grimpé du fait des contributions plus élevées pour les coopérations de recherche (2020: 51 mio CHF; 2019: 49 mio CHF).

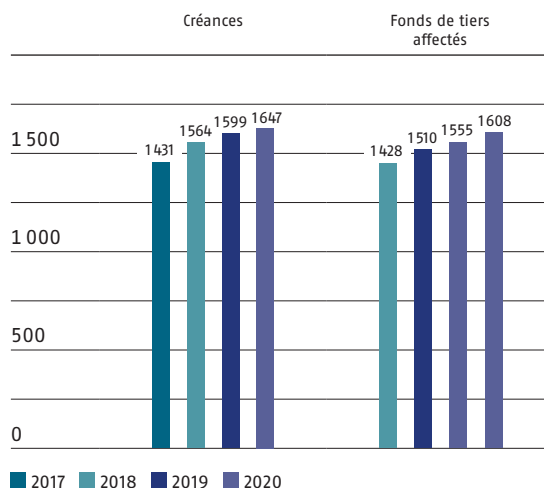
* Le rapport de gestion ne mentionne pas la valeur annuelle moyenne mais l'effectif du personnel en fin d'année, qui est de 20 108 EPT (avec les apprenants). Le nombre figurant dans le rapport de gestion n'inclut pas les EPT des entités contrôlées.

Charges d'exploitation 2020 en mio CHF

3682 mio CHF (2019: 3637 mio CHF)



Créances et fonds de tiers affectés



Bilan consolidé

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017
Actif circulant	3 181	3 099	2 913	2 771
Actif immobilisé	3 412	3 272	3 354	3 066
TOTAL DE L'ACTIF	6 592	6 371	6 267	5 837
Capitaux de tiers	4 106	5 370	5 261	4 626
Réserves de réévaluation	- 27	- 1470	- 1364	- 1109
Réserves affectées	1468	1365	1123	949
Réserves libres	778	856	967	965
Autres capitaux propres	267	249	280	407
Capitaux propres	2 486	1 001	1 006	1 212
TOTAL DU PASSIF	6 592	6 371	6 267	5 837

Le total du bilan du Domaine des EPF a augmenté de 221 mio CHF (soit 3%) par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse résulte surtout de l'augmentation des liquidités et placements à court terme, mais aussi de celle des immobilisations corporelles et des participations dans des entités associées.

Créances et fonds de tiers affectés

Comme en 2019, les créances sur transactions sans contrepartie et les fonds de tiers affectés dans des capitaux de tiers ont représenté près d'un quart du total du bilan.

Ces fonds de tiers proviennent d'organisations de financement, du secteur public, de l'économie et de donateurs. Le Domaine des EPF s'en sert pour financer et promouvoir une partie de son activité de projet et de recherche. Ces créances diminuent en cours d'année, à chaque paiement visant à financer une avancée de projet; elles augmentent avec les contrats nouvellement conclus et l'octroi de fonds d'encouragement. Le solde des créances reflète donc le cadre de financement encore dû des projets en cours et des promesses de dons. Le solde des fonds de tiers affectés représente quant à lui l'engagement de prestations encore ouvert découlant des projets et mandats de recherche en cours.

Le graphique «Créances et fonds de tiers affectés», en bas à droite de la page 8, illustre l'évolution de ces valeurs. Fin 2020, les créances, indépendamment de leur échéance, s'élevaient à 1647 mio CHF (2019: 1599 mio CHF). Les créances envers le FNS, celles provenant de projets des PCR de l'UE ainsi que celles provenant de dons en constituaient la majeure partie.

Les créances issues de projets encore ouvertes fin 2020 étaient à mettre en regard des fonds de tiers affectés d'un volume de 1608 mio CHF (2019: 1555 mio CHF). L'augmentation de 53 mio CHF (soit 3%) montre que, fin 2020, le volume de projets et de recherches disponible était supérieur à celui de 2019. Les prestations liées seront à fournir au cours des années à venir.

Immobilisations corporelles

La valeur des immobilisations corporelles figurant au bilan a augmenté de 69 mio fin 2020, pour s'établir à 1967 mio CHF. En 2020, 306 mio CHF bruts ont été investis dans les immobilisations corporelles (cf. tableau des flux de trésorerie), soit 53 mio de plus qu'en 2019. Les immobilisations ont été financées par des capitaux propres, c'est-à-dire par des fonds issus du financement fédéral et des fonds de tiers. Les immobilisations corporelles représentent près d'un tiers du total du bilan.

Participations dans des entités associées

L'augmentation de 34 mio CHF reflète le résultat de l'exercice agrégé proportionnel des entités associées pendant l'année sous revue. Ce résultat est notamment dû à un leg à l'ETH Zurich Foundation.

Placements financiers

Les placements financiers de 516 mio CHF (2019: 1472 mio CHF) comprennent les fonds de tiers perçus qui ne sont pas utilisés immédiatement. Cette forte diminution traduit principalement le transfert dans des comptes de dépôt auprès de la Confédération avec une durée de moins de trois mois, afin d'accroître la flexibilité financière.

Conformément au contrat de trésorerie en vigueur conclu entre l'AFF et le Domaine des EPF, ces fonds sont placés auprès de la Confédération ou sur le marché. Sur le total des placements financiers, 161 mio CHF étaient placés auprès de la Confédération et 339 mio CHF auprès d'établissements financiers. En 2020, 10 mio CHF nets ont été versés sur les comptes de dépôt à long terme auprès de la Confédération. Les fonds de tiers placés sur le marché ont progressé de 55 mio CHF car les mandats de gestion de fortune ont été augmentés en 2020 et ont profité de la bonne évolution des marchés financiers.

Provisions

Les provisions, d'un total de 718 mio CHF (2019: 723 mio CHF), comprennent les provisions pour le démantèlement des accélérateurs du PSI et l'élimination de leurs composants radioactifs, d'un montant de 542 mio CHF (2019: 543 mio CHF).

Capitaux propres et réserves

La forte hausse des capitaux propres pendant l'exercice sous revue s'explique surtout par les entrées des réserves de réévaluation issues des engagements nets de prévoyance de 1442 mio CHF, comme cela a déjà été expliqué à la p. 5, dans la section Engagements nets de prévoyance. L'augmentation liée au résultat de l'exercice a été de 41 mio CHF, de sorte que les capitaux propres se sont montés à 2486 mio CHF pendant l'exercice sous revue, soit 1485 mio CHF de plus qu'en 2019.

Les réserves affectées ont augmenté de 103 mio CHF, pour s'établir à 1468 mio CHF. Les réserves libres ont été réduites de 78 mio CHF, à 778 mio CHF.

Cette baisse des réserves libres est due à la promotion d'initiatives et de projets stratégiques par les organes de direction et à l'utilisation ou à la couverture d'activités opérationnelles. Durant cet exercice, une part nettement plus élevée du financement fédéral a été investie dans l'immobilier et les immobilisations corporelles. En conséquence, il y a eu moins de fonds disponibles pour l'exploitation, ce qui a entraîné une baisse des réserves libres.

En particulier, trois effets ont contribué à l'augmentation des réserves affectées:

(1) les produits nets élevés des contrats de donation; (2) les fonds fédéraux reçus mais pas encore utilisés pour les grands axes stratégiques (*Strategic Focus Areas, SFA*) et les infrastructures de recherche et (3) les engagements financiers pour les projets stratégiques décidés par les organes de direction. Le programme de recherche *Future Cities Laboratory (FCL)* du Singapore-ETH Centre, ETH+Open ETH ou le programme EXTREMES du WSL en sont des exemples. Les engagements liés aux nouvelles nominations du corps professoral ont également progressé.

Ces effets et cette hausse font face à l'utilisation des réserves, notamment pour le plan d'action Numérisation, les dépenses pour les SFA et pour d'autres projets, ainsi que pour des achats, par exemple un nouvel ordinateur haute performance pour le *Blue Brain Project* de l'EPFL, pour la stratégie nationale pour le calcul à haute performance et sa mise en réseau (stratégie HPCN) au CSCS de l'ETH Zurich, et pour la ligne de faisceaux ATHOS de la grande installation de recherche SwissFEL au PSI.

Des réserves libres suffisantes donnent la marge de manœuvre nécessaire pour pouvoir assumer en toute autonomie la responsabilité de l'enseignement et de la recherche. Elles permettent par exemple de réagir rapidement quand des opportunités de développement nationales ou internationales se présentent, dont le financement doit être garanti. Le Domaine des EPF utilise les ressources disponibles conformément à la stratégie et de manière économique.

Le financement durable du Domaine des EPF renforce la recherche en Suisse.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Pendant l'exercice 2020, les **flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation** étaient de 354 mio CHF (2019: 368 mio CHF) et se composaient du résultat de l'exercice de 41 mio CHF, corrigé des charges et produits non monétaires dans le compte de résultat (amortissements, etc.), et des variations pertinentes du bilan.

Le **total des investissements** s'est élevé à 394 mio CHF en 2020 (2019: 345 mio CHF). Avec 306 mio CHF (2019: 253 mio CHF), la majeure partie des investissements a été consacrée aux immobilisations corporelles meubles et immeubles. Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (investissements / désinvestissements) figurent dans le tableau des flux de trésorerie consolidés (tableau 4 des comptes annuels consolidés).

Parmi le programme d'investissements de 2020, il convient de mentionner notamment:

- ETH Zurich: des investissements importants ont été consentis dans le domaine des immobilisations corporelles meubles pour les microscopes Krios G4 et Helios 5 (total: 5 mio CHF) et le spectromètre 1100 MHz WB (4 mio CHF). Au CSCS, 3 mio CHF ont été consacrés à l'extension de l'Euler Cluster (Euler VII). D'autres investissements importants ont été réalisés dans le domaine du matériel informatique pour des systèmes de serveurs (10 mio CHF). Pour le nouveau site des domaines de direction Infrastructures, Développement du personnel et Leadership à Oerlikon, l'ETH Zurich a investi 17 mio CHF dans des aménagements pour adaptation aux besoins des locataires. Elle a également réalisé des investissements pour le nouveau bâtiment de la Gloriestrasse (sciences de la santé et technologie médicale, 8 mio CHF), le nouveau bâtiment BSS de Bâle (biologie systémique et biologie synthétique, 8 mio CHF), les rénovations et l'agrandissement du bâtiment HIF (sciences de la construction, 4 mio CHF) et les rénovations du laboratoire des machines (département du Génie Mécanique et des Procédés, 3 mio CHF).
- EPFL: les principaux achats dans le domaine des immobilisations corporelles meubles ont concerné des équipements techniques et scientifiques spécifiques, comme la mise à niveau du «TCV Auxiliary Heating system», un système de gravure, ainsi que des équipements pour l'AGORA Center. En matière d'achats informatiques, l'EPFL a investi 10 mio CHF dans des serveurs (projet *Blue Brain*) et 1 mio CHF dans des commutateurs Catalyst (financés par des fonds de tiers). En outre, des aménagements de locaux pour adaptation aux besoins des locataires ont été réalisés dans divers bâtiments (un projet à 2 mio CHF et pour le reste, des projets à moins de 1 mio CHF).
- PSI: la majeure partie des investissements concernait des équipements techniques, notamment des aménagements pour adaptation aux besoins des utilisateurs de la ligne de faisceaux ATHOS / SwissFEL (13 mio CHF), une modernisation du SINQ (3 mio CHF) et SLS 2.0.
- WSL: spectromètre laser et scanner laser pour un total de 1 mio CHF.
- Empa: une autre unité pour le bâtiment de recherche et d'innovation «NEST», à hauteur de 1 mio CHF (construction de l'unité HiLo) financée par des fonds de tiers. L'Empa a en outre investi dans des microscopes électroniques (2 mio CHF) et des réseaux informatiques (1 mio CHF).
- Eawag: achat de divers équipements scientifiques. De plus, des aménagements de locaux pour adaptation aux besoins des locataires ont été réalisés à hauteur de 3 mio CHF pour l'aménagement intérieur du nouveau bâtiment de laboratoire et de bureau «Flux».

Du **flux de trésorerie** provenant des activités de financement, des sorties à hauteur de 10 mio CHF ont été enregistrées pour des paiements découlant principalement du leasing financier.

Les **liquidités et placements à court terme** ont augmenté de 1019 mio CHF par rapport à l'exercice précédent. Cette somme contient toutefois un reclassement des fonds placés auprès de la Confédération, des placements financiers à court terme dans les placements à court terme, d'un montant de 977 mio CHF. En termes nets, les liquidités et placements à court terme ont enregistré une hausse de 42 mio CHF.

Comptes annuels consolidés

Compte de résultat consolidé

Tableau 1: Compte de résultat du Domaine des EPF (consolidé)

mio CHF	Annexe	Budget 2020	Réalisé 2020	Réalisé 2019	Ecart Réalisé absolu
Contribution financière de la Confédération		2 355	2 355	2 373	- 17
Contribution aux loyers		244	244	244	1
Financement fédéral	7	2 600	2 600	2 616	- 17
Taxes d'études, formation continue	8	48	50	48	2
Fonds National Suisse (FNS)		271	263	260	3
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)		57	51	49	1
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)		79	80	82	- 2
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)		153	146	152	- 5
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)		140	136	146	- 10
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)		74	98	90	8
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	9	773	774	779	- 5
Dons et legs	10	100	142	92	50
Autres produits	11	122	114	140	- 26
Produits d'exploitation		3 643	3 680	3 676	4
Charges de personnel	12, 28	2 445	2 490	2 386	104
Charges de biens et services	13	1 008	885	935	- 50
Amortissements	21, 23	234	255	267	- 11
Charges de transfert	14	73	51	49	2
Charges d'exploitation		3 759	3 682	3 637	45
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		- 116	- 3	39	- 41
RÉSULTAT FINANCIER	15	3	11	28	- 16
Résultat des entités associées et co-entreprises	20	-	32	74	- 42
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		- 113	41	140	- 100

Bilan consolidé

Tableau 2: Bilan du Domaine des EPF (consolidé)

mio CHF	Annexe	31.12.2020	31.12.2019	Ecart absolu
ACTIF CIRCULANT				
Liquidités et placements à court terme	16	1968	950	1018
Créances à court terme sur transactions sans contrepartie	17	616	612	4
Créances à court terme sur transactions avec contrepartie	17	60	48	12
Placements financiers et prêts à court terme	22	464	1430	-967
Stocks	18	10	10	-
Actifs de régularisation	19	63	49	14
Total de l'actif circulant		3181	3099	81
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations corporelles	21	1967	1898	69
Immobilisations incorporelles	21	62	63	-1
Créances à long terme sur transactions sans contrepartie	17	971	939	32
Créances à long terme sur transactions avec contrepartie	17	-	-	-
Participations dans des entités associées et co-entreprises	20	242	208	34
Placements financiers et prêts à long terme	22	52	42	11
Cofinancements	23	118	123	-5
Total de l'actif immobilisé		3412	3272	140
TOTAL DE L'ACTIF		6592	6371	221
CAPITAUX DE TIERS				
Engagements courants	24	189	154	35
Engagements financiers à court terme	25	19	15	4
Passifs de régularisation	26	151	150	1
Provisions à court terme	27	108	102	6
Capitaux de tiers à court terme		467	421	46
Fonds de tiers affectés	29	1608	1555	53
Engagements financiers à long terme	25	335	350	-15
Engagements nets de prévoyance	28	1087	2423	-1336
Provisions à long terme	27	610	621	-12
Capitaux de tiers à long terme		3640	4950	-1310
Total des capitaux de tiers		4106	5370	-1264
CAPITAUX PROPRES				
Réserves de réévaluation		-27	-1470	1442
Réserves affectées		1468	1365	103
Réserves libres		778	856	-78
Cofinancements	23	118	123	-5
Réserves d'entités associées	20	242	208	34
Excédent (+)/déficit (-) au bilan		-93	-82	-11
Total des capitaux propres		2486	1001	1485
TOTAL DU PASSIF		6592	6371	221

Tableau des capitaux propres consolidés

Tableau 3: Tableau des capitaux propres du Domaine des EPF (consolidés)

mio CHF	Réserves de réévaluation	Dons et legs	Réserves liées à des projets de formation et de recherche	Réserves liées à des projets d'infrastructure et d'administration	Réserves affectées	Réserves libres	Cofinancements	Réserves d'entités associées	Excédent (+) / déficit (-) au bilan	Total des capitaux propres
2019										
Ajustements du retraitement au 01.01.	-	-	-	-	-	-	-	-	-39	-39
Etat au 01.01.2019	-1364	603	432	88	1123	967	128	135	-21	967
Résultat de l'exercice									140	140
<i>Transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres:</i>										
Réévaluation des placements financiers	1									1
Réévaluation des engagements nets de prévoyance	-107									-107
Opérations de couverture	-									-
Total des transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres	-106									-106
Variations des participations aux entités associées comptabilisées directement dans les capitaux propres								-1	-	-1
Augmentation (+) / diminution (-) des réserves	-	-20	240	22	242	-110	-4	74	-201	-
Ecarts de conversion dans les capitaux propres									-	-
Total des variations	-106	-20	240	22	242	-110	-4	73	-60	33
Etat au 31.12.2019	-1470	583	673	110	1365	856	123	208	-82	1001
2020										
Etat au 01.01.2020	-1470	583	673	110	1365	856	123	208	-82	1001
Résultat de l'exercice									41	41
<i>Transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres:</i>										
Réévaluation des placements financiers	1									1
Réévaluation des engagements nets de prévoyance	1442									1442
Opérations de couverture	-									-
Total des transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres	1442									1442
Variations des participations aux entités associées comptabilisées directement dans les capitaux propres								2	-	2
Augmentation (+) / diminution (-) des réserves		42	40	21	103	-78	-5	32	-52	-
Ecarts de conversion dans les capitaux propres									-	-
Total des variations	1442	42	40	21	103	-78	-5	34	-11	1485
Etat au 31.12.2020	-27	625	713	131	1468	778	118	242	-93	2486

Les capitaux propres ont plus que doublé pendant l'exercice sous revue (2020: 2487 mio CHF; 2019: 1001 mio CHF). Cette hausse considérable s'explique surtout par les entrées des réserves de réévaluation issues des engagements nets de prévoyance de 1442 mio CHF, cf. la section suivante. L'augmentation liée au résultat de l'exercice a été de 41 mio CHF.

Réserves de réévaluation

La composante principale des réserves de réévaluation négatives est le montant des pertes actuarielles et de placement nettes cumulées des régimes de prévoyance à prestations définies (-31 mio CHF). Les bénéfices générés par des réévaluations et comptabilisés dans le montant des 1442 mio CHF sont dus aux variations des hypothèses financières (taux d'actualisation et introduction du *Risk Sharing*) et démographiques, ainsi qu'à un rendement positif des placements. Des détails sont disponibles à l'annexe 28 Engagements nets de prévoyance.

Les réserves de réévaluation des placements financiers selon IPSAS 29 ont augmenté pour s'établir à 4 mio CHF (+1 mio CHF). Le Domaine des EPF n'appliquant pas le *hedge accounting*, il n'y a pas d'opération dans les réserves issues de transactions de couverture.

Réserves affectées

Les réserves affectées issues de dons et legs ont augmenté de 42 mio CHF, car le nombre de nouveaux contrats de donation conclus est supérieur aux moyens utilisés.

Fin 2020, le montant des réserves affectées liées à des projets de formation et de recherche inclut les engagements liés aux nominations de professeurs de 155 mio CHF (2019: 142 mio CHF). Il s'agit d'une hausse de 50 mio CHF au total, induite par deux facteurs: des fonds fédéraux reçus mais pas encore utilisés pour les domaines stratégiques et les infrastructures de recherche, et des moyens financiers alloués par des organes de direction (Conseil des EPF, directions des deux EPF, directions des quatre établissements de recherche) visant à promouvoir les initiatives et projets stratégiques. Les moyens financiers de l'ETH Zurich concernaient notamment l'initiative stratégique ETH+/Open ETH, les pôles de recherche nationaux ou le programme de recherche *Future Cities Laboratory* (FCL) du *Singapore-ETH Centre*. Au WSL, des fonds ont été alloués au programme EXTREMES. Les réserves affectées ont été utilisées pour des dépenses de projets (entre autres SFA, plan d'action Numérisation) et des achats, par exemple un nouvel ordinateur haute performance pour le *Blue Brain Project* de l'EPFL, pour la stratégie nationale pour le calcul à haute performance et sa mise en réseau (stratégie HPCN) au CSCS de l'ETH Zurich, et pour la ligne de faisceaux ATHOS de la grande installation de recherche SwissFEL au PSI.

Réserves libres

Durant l'exercice sous revue, les réserves libres ont été réduites de 78 mio CHF. Cette baisse est due à la promotion d'initiatives et de projets stratégiques par les organes de direction et à l'utilisation ou à la couverture d'activités opérationnelles. Cette année, une part beaucoup plus importante du financement fédéral a été investie dans l'immobilier et les immobilisations corporelles (ETH Zurich, Eawag, WSL). De ce fait, moins de fonds étaient disponibles pour l'exploitation, ce qui a contribué à réduire les réserves libres. L'augmentation au Conseil des EPF est due aux fonds stratégiques pas encore distribués et, à l'EPFL, au retard dans les dépenses des projets et des investissements lié à la pandémie.

Cofinancements

Dans le cadre de cofinancements, les institutions du Domaine des EPF utilisent des fonds de tiers pour participer à des projets de construction portant sur des biens immobiliers de la Confédération. Pour plus de détails, cf. l'annexe 23 Cofinancements.

Excédent / déficit de bilan

Le déficit de 93 mio de CHF au bilan au 31 décembre 2020 représente la valeur résiduelle de l'ensemble des capitaux propres, déduction faite des postes de réserves présentés séparément. Il contient le résultat pas encore réparti (excédent) des années précédentes, le retraitement négatif résultant du passage aux normes IPSAS et des adaptations liées à ces normes ainsi que les augmentations et diminutions des réserves dans les capitaux propres.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Tableau 4: Tableau des flux de trésorerie du Domaine des EPF (consolidés)

mio CHF	Annexe	2020	2019	Ecart absolu
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Résultat de l'exercice		41	140	-100
Amortissements	21, 23	255	267	-11
Résultat des entités associées et co-entreprises	20	-32	-74	42
Résultat financier non monétaire	15	-29	-26	-3
Variation de l'actif circulant net		6	-84	90
Variation des engagements nets de prévoyance	28	106	78	28
Variation des provisions	27	-5	-89	84
Variation des créances à long terme	17	-46	17	-63
Variation des fonds de tiers affectés	29	71	63	8
Reclassements et autres produits non monétaires		-13	78	-91
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		354	368	-14
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Investissements				
Immobilisations corporelles	21	-306	-253	-53
Immobilisations incorporelles	21	-5	-2	-3
Cofinancements	23	-	-	-
Prêts	22	-	-1	-
Placements financiers à court et à long terme	22	-83	-89	7
Total investissements		-394	-345	-49
Désinvestissements				
Immobilisations corporelles	21	1	-	1
Immobilisations incorporelles	21	-	-	-
Cofinancements	23	-	-	-
Prêts	22	-	-	-
Placements financiers à court et à long terme	22	1066	84	982
Total désinvestissements		1067	84	983
Dividendes perçus des entités associées	20	-	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		674	-261	934
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Augmentation des engagements financiers à court et à long terme	25	1	1	-
Remboursement des engagements financiers à court et à long terme	25	-10	-10	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-9	-9	-
Total flux de trésorerie		1019	98	920
Liquidités et placements à court terme en début de période	16	950	852	98
Total flux de trésorerie		1019	98	
Liquidités et placements à court terme en fin de période	16	1968	950	1018
Dont écarts de conversion sur liquidités et placements à court terme		-	-	-
Inclus dans le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation:				
Dividendes perçus		4	4	-
Intérêts perçus		-	-	-
Intérêts payés		-8	-9	-

Annexe aux comptes annuels consolidés

1 Activité économique

Font partie du Domaine des EPF les deux écoles polytechniques fédérales – ETH Zurich et EPFL – ainsi que les quatre établissements de recherche que sont l'Institut Paul Scherrer (PSI), l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa) et l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (Eawag). Ces six institutions sont des organismes de droit public de la Confédération dotés de la personnalité juridique. Relèvent également du Domaine des EPF le Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF) en tant qu'organe stratégique de direction et de surveillance et la Commission de recours interne des EPF.

Des informations détaillées sur l'activité économique, la gestion et le reporting du Domaine des EPF sont disponibles au chapitre Gouvernance (cf. rapport de gestion p. 35 ss.)

2 Bases de la présentation des comptes

Ces états financiers sont des comptes consolidés couvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. La date de clôture du bilan est le 31 décembre 2020. Les comptes sont exprimés en francs suisses (CHF). Sauf mention contraire, tous les montants sont indiqués en millions de francs (mio CHF).

Bases légales

La présentation des comptes du Domaine des EPF repose sur les bases légales suivantes (directives et règlements compris) dans la version en vigueur à la clôture de l'exercice:

- Loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales du 4 octobre 1991 (Loi sur les EPF, RS 414.110)
- Ordonnance sur le domaine des écoles polytechniques fédérales du 19 novembre 2003 (Ordonnance sur le Domaine des EPF, RS 414.110.3)
- Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF du 5 décembre 2014 (RS 414.123)
- Manuel de présentation des comptes pour le Domaine des EPF (version 6.5)

Normes comptables

Les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF ont été établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les règles comptables sur lesquelles ils reposent sont définies dans le Manuel de présentation des comptes pour le Domaine des EPF (art. 34, Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF, RS 414.123).

Aucune nouvelle norme n'a été appliquée durant l'exercice sous revue.

Normes IPSAS publiées mais pas encore appliquées

A la date de clôture du bilan, les normes IPSAS suivantes ont été publiées.

Norme	Titre	Entrée en vigueur
Divers	modifications dans les normes IPSAS, 2019	01.01.2021/2023
IPSAS 41	Instruments financiers (remplace IPSAS 29)	01.01.2023
IPSAS 42	Avantages sociaux	01.01.2023

Les normes et modifications susmentionnées ne sont pas appliquées de manière anticipée dans les comptes annuels consolidés actuels. Le Domaine des EPF analyse systématiquement leurs effets sur les comptes annuels consolidés. A l'heure actuelle, on ne s'attend pas à des répercussions majeures sur les comptes annuels consolidés. Il n'existe aucune autre modification ou interprétation qui ne soit encore applicable de manière contraignante et qui aurait un effet notable sur les comptes du Domaine des EPF.

Première prise en compte du partage des risques (*Risk Sharing*) pour l'évaluation des engagements nets de prévoyance et passage à un nouveau système de calcul du taux d'actualisation sur la base d'obligations d'entreprises

Dans les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF, l'évaluation des engagements nets de prévoyance prend pour la première fois en considération le partage des risques entre l'employeur et les employés. Cette façon de procéder tient compte du fait que, dans le droit suisse de la prévoyance professionnelle, les plans de prévoyance ainsi que les éventuels assainissements sont financés à la fois par l'employeur et par les employés. Or, jusqu'à présent, le partage des risques entre employeur et employés n'était pas suffisamment pris en compte dans l'évaluation des engagements de prévoyance. Désormais, ce n'est plus l'ensemble des engagements nets de la caisse de prévoyance qui sont indiqués dans le bilan, mais uniquement la part devant probablement être prise en charge par l'employeur. De ce fait, les engagements portés au bilan reflètent davantage la réalité des faits.

Cette modification ne concerne que les engagements nets de prévoyance inscrits au bilan dans les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF. Elle n'induit aucun changement dans le plan de prévoyance, ni dans le règlement de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF ni dans les comptes annuels de PUBLICA.

L'adaptation de la méthode d'évaluation a eu lieu au 31 décembre 2020 et a généré un effet ponctuel de 336 mio CHF (réduction des engagements) qui, conformément à la norme IPSAS 3, a été inscrit directement dans les capitaux propres en tant que changement d'estimation.

En outre, le taux d'actualisation au 31 décembre 2020 est déterminé pour la première fois sur la base du rendement d'obligations à taux fixes d'entreprises de premier rang, alors que l'on se basait jusqu'à présent sur le rendement des emprunts de la Confédération. Grâce à cette adaptation, la base de calcul correspond désormais à celle des entités proches de la Confédération, ce qui accroît la comparabilité. Cette modification est elle aussi inscrite directement dans les capitaux propres en tant que changement d'évaluation.

Des explications détaillées sont disponibles au chiffre 28 Engagements nets de prévoyance.

3 Principes d'établissement du bilan et d'évaluation

Les principes d'établissement du bilan et d'évaluation découlent des principes de présentation des comptes. Les comptes annuels consolidés reflètent fidèlement (*true and fair view*) la situation patrimoniale, financière et des revenus du Domaine des EPF.

Les comptes consolidés se basent sur les valeurs d'acquisition historiques. Les exceptions à cette règle sont présentées dans les principes comptables suivants.

Consolidation

Les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF englobent les comptes annuels des deux EPF, des quatre établissements de recherche, du Conseil des EPF ainsi que ceux de toutes les entités soumises directement ou indirectement au contrôle d'une ou plusieurs institutions mentionnées ou du Conseil des EPF. La valeur des participations dans des entités associées est également incluse dans les comptes consolidés.

On parle de contrôle lorsque, du fait de son engagement dans une entité, l'institution qui exerce ce contrôle ou le Conseil des EPF détient un pouvoir de décision sur les activités importantes pour la marche des affaires de l'entité et est, de ce fait, en mesure d'influencer ses résultats économiques. L'entité qui exerce le contrôle s'expose également à des résultats économiques variables ou dispose de droits sur ceux-ci. On considère généralement qu'il y a contrôle lorsqu'une institution ou le Conseil des EPF détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote ou des droits

de vote susceptibles d'être exercés au sein de l'entité. Ces entités sont consolidées par intégration globale.

La consolidation est effectuée sur la base des comptes individuels des institutions, du Conseil des EPF et des entités contrôlées. Les créances, engagements, produits et charges issus de transactions internes au sein du Domaine des EPF ainsi que les participations et les bénéfices intermédiaires non réalisés sont éliminés dans le cadre de la consolidation. L'ensemble des comptes sont établis selon des principes homogènes, généralement à la même date.

Pour les entités contrôlées, il arrive que, du fait des délais impartis, les comptes de l'année précédente soient utilisés au lieu de ceux établis au 31 décembre de l'exercice sous revue. Une part négligeable des comptes consolidés du Domaine des EPF contient les comptes de l'exercice précédent, qui sont ajustés en fonction des transactions significatives survenues entre la date de clôture de l'exercice précédent et le 31 décembre de l'exercice sous revue.

Les participations dans des entités acquises durant la période sous revue sont comptabilisées dans les comptes annuels consolidés dès lors qu'elles remplissent les critères de consolidation et dépassent durant deux années consécutives les seuils définis dans l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF. Les entités cédées sont prises en compte jusqu'au moment de la perte du contrôle, qui correspond généralement au moment de la vente.

Il n'existe au sein du Domaine des EPF aucun intérêt non contrôlant (participation minoritaire) à prendre en compte.

Sont considérées comme des entités associées les entités sur lesquelles l'une des institutions ou le Conseil des EPF exerce une influence déterminante sans toutefois les contrôler. Généralement, une participation dans une entité associée est déterminante lorsqu'une institution ou le Conseil des EPF dispose de 20 à 50% des droits de vote. Ces participations ne sont pas entièrement consolidées, mais prises en compte selon la méthode de mise en équivalence et inscrites au bilan en tant que participations dans des entités associées. Avec la méthode de mise en équivalence, la valeur de la participation correspond à la valeur d'acquisition, qui est ensuite ajustée proportionnellement des éventuelles modifications dans les actifs nets de l'entité associée.

Une vue d'ensemble des entités contrôlées et associées est présentée à l'annexe 35 Relations avec des entités contrôlées et associées.

Conversion des devises étrangères

Les transactions effectuées dans une devise étrangère différente de la monnaie fonctionnelle sont converties au taux de change en vigueur le jour de la transaction.

A la date de clôture du bilan, les positions monétaires en devises étrangères sont converties au cours en vigueur le jour de la clôture et les positions non monétaires au cours en vigueur le jour de la transaction. Les différences de change qui en résultent sont saisies dans les produits financiers et les charges financières.

L'actif et le passif des entités contrôlées avec une monnaie fonctionnelle différente sont convertis au cours en vigueur le jour de la clôture, tandis que le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie le sont au cours moyen. Les différences de change résultant de la conversion des actifs nets et des comptes de résultat sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Les principales devises et leurs taux de change sont les suivants:

Tableau 5: Principaux taux de change

Monnaie	Unité	Taux de clôture au		Taux moyen	
		31.12.2020	31.12.2019	2020	2019
EUR	1	1,0817	1,0866	1,0705	1,1125
USD	1	0,8840	0,9676	0,9381	0,9937
GBP	1	1,2097	1,2828	1,2039	1,2683
JPY	1000	8,5680	8,9080	8,7890	9,1190
SGD	1	0,6698	0,7190	0,6802	0,7284

Comptabilisation des produits

Chaque produit d'une entité est examiné pour savoir s'il s'agit d'une transaction avec contrepartie (IPSAS 9) ou d'une transaction sans contrepartie (IPSAS 23). Le montant lié à une transaction avec contrepartie (IPSAS 9) est comptabilisé au moment de la livraison de biens et de la fourniture de services. S'agissant des contrats relatifs à des projets, la part non encore fournie est comptabilisée dans les capitaux de tiers. Le produit est calculé et présenté en fonction de l'avancement du projet, sur la base des coûts relatifs à la période sous revue.

En cas de transaction sans contrepartie (IPSAS 23), il faut distinguer s'il existe ou non une obligation de prestation ou de remboursement. En présence d'une telle obligation, le montant correspondant est enregistré dans les capitaux de tiers lors de la conclusion du contrat et corrigé avec effet sur le résultat en fonction de l'avancement du projet sur la base des ressources utilisées.

Si la transaction ne présente ni contrepartie ni obligation de remboursement ou de prestation selon IPSAS 23, comme cela est généralement le cas pour les dons, le revenu est intégralement comptabilisé durant l'exercice sous revue. Les actifs nets et les capitaux propres de l'entité concernée augmentent d'autant.

Dans le cas des contrats de construction (IPSAS 11), les produits et les coûts générés par le contrat à la date de clôture des comptes sont comptabilisés comme des charges et des produits en fonction de l'état d'avancement des travaux. Les produits générés par le contrat sont évalués à la valeur réelle de la contrepartie reçue ou due. Le calcul des coûts pour les charges générées par le contrat est effectué à l'aide de méthodes prévisionnelles adaptées. Les contrats de construction affichant un solde passif sont comptabilisés comme des dettes, ceux affichant un solde actif comme des actifs.

Les produits sont structurés comme suit:

Financement fédéral

Les contributions allouées au Domaine des EPF par la Confédération ou le Parlement comprennent la contribution financière de la Confédération (au sens strict) et la contribution de la Confédération aux loyers. Ces deux types de produits sont qualifiés de transactions sans contrepartie (IPSAS 23).

Les contributions de la Confédération sont comptabilisées durant l'année de leur versement. Les fonds issus de la contribution financière de la Confédération qui ne sont pas utilisés sont portés aux réserves dans les capitaux propres.

La contribution aux loyers correspond aux charges de loyers, dont le montant équivaut à un loyer théorique pour les bâtiments appartenant à la Confédération qu'utilisent les institutions du Domaine des EPF. Les charges de loyers figurent dans les charges de biens et services.

Taxes d'études, formation continue

Les produits provenant des taxes d'études, contributions aux frais de formation continue certifiante et non certifiante, ainsi que les autres taxes administratives sont qualifiés de transactions avec contrepartie (IPSAS 9). Ils sont en principe comptabilisés et délimités à la date de la livraison ou de la fourniture de la prestation.

Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques

Les deux EPF et les institutions du Domaine des EPF se voient verser de la part de multiples bailleurs de fonds des contributions liées à des projets dans le but d'encourager la formation et la recherche. Ces financements concernent principalement des projets pluriannuels. Selon leur nature, les contributions sont qualifiées de transactions avec ou sans contrepartie.

Dons et legs

Les produits provenant de dons et legs sont considérés comme des transactions sans contrepartie (IPSAS 23). Ces dons sans risque de remboursement, même partiel, sont généralement comptabilisés intégralement comme produits lors de la signature du contrat.

Font également partie des dons les prestations en nature, dont on distingue les catégories suivantes:

- **Les biens en nature** (*goods in-kind*) sont comptabilisés au moment de la signature du contrat et portés à l'actif conformément aux prescriptions en vigueur.

- **Les droits d'utilisation d'actifs obtenus** (*donated rights*) au sens d'un leasing opérationnel sont comptabilisés en charges et produits. Ceux obtenus au sens d'un leasing financier sont évalués à leur juste valeur (*fair value*) à la conclusion du contrat, lorsque cette valeur est connue, et sont amortis sur la durée d'utilisation. En cas d'obligation de prestation, celle-ci est inscrite au passif, et le produit est reconnu chaque année selon les prestations reçues. En l'absence d'obligation de prestation, le produit est entièrement reconnu lors de l'activation de l'actif.
- **Les prestations de services en nature obtenues** (*services in-kind*) ne sont pas comptabilisées mais présentées dans l'annexe et commentées si elles sont significatives.

Compte tenu de leur nombre élevé et de la difficulté de les recenser, de les distinguer et de les évaluer, les droits d'utilisation ainsi que les prestations de services en nature fournies dans le cadre de contrats de recherche ne sont pas comptabilisés. Seule une description générale de l'activité de recherche est mentionnée en annexe.

Autres produits

Les autres produits incluent entre autres les autres produits de prestations de services ainsi que les produits des immeubles. Ces produits sont classés comme des produits avec contrepartie (IPSAS 9). Ils sont en principe comptabilisés et délimités à la date de la livraison ou de la fourniture de la prestation.

Liquidités et placements à court terme

Les liquidités et les placements à court terme comprennent les caisses, les avoirs à vue et les placements à terme auprès d'instituts financiers, ainsi que les fonds placés auprès de la Confédération lorsque leur durée totale ou résiduelle au moment du placement est inférieure à 90 jours. Les liquidités et placements à court terme sont évalués à la valeur nominale.

Créances

Les créances provenant de transactions avec contrepartie (livraisons de biens et prestations de services) et sans contrepartie sont présentées séparément dans le bilan.

Dans le cas des créances sans contrepartie (IPSAS 23) telles que celles résultant de projets de recherche financés par le FNS, la Commission européenne ou d'autres bailleurs de fonds, l'obtention des fonds concernant l'ensemble du projet défini par contrat est considérée comme certaine. Pour cette raison, la somme totale du projet est généralement comptabilisée en tant que créance au moment de la conclusion du contrat, dans la mesure où la juste valeur peut être évaluée de façon fiable. Si les critères de comptabilisation ne peuvent pas être remplis, le financement est indiqué dans les créances conditionnelles.

Les créances à long terme de plus de 10 mio CHF sont portées au bilan à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créances à court terme sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Des corrections de valeur sont opérées sur les créances en fonction de valeurs empiriques et d'évaluations au cas par cas.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition ou de production, ou encore à la valeur nette de cession si celle-ci est plus basse. Les coûts d'acquisition ou de production sont déterminés d'après la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks difficilement réalisables font l'objet d'une correction de valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan au coût d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont comptabilisés linéairement sur toute la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes:

Tableau 6: Durée d'utilisation des immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	Durée d'utilisation ETH Zurich / EPFL	Durée d'utilisation établissements de recherche et Conseil des EPF
Immobilisations corporelles immobilières		
Terrains	illimitée	illimitée
Aménagements spécifiques au locataire <= 1 mio CHF	10 ans	10 ans
Aménagements spécifiques au locataire > 1 mio CHF	selon les composants ¹	selon les composants ¹
Constructions et bâtiments	selon les composants ²	selon les composants ²
Biotopes et géotopes	illimitée	illimitée
Immobilisations corporelles mobilières		
Machines, appareils, outillages, équipements	5 ans	5-10 ans
Véhicules, aéronefs, bateaux, etc.	5 ans	4-7 ans
Mobilier	5 ans	5-10 ans
Informatique et communications	3 ans	3-7 ans
Installations techniques d'exploitation (grands instruments de recherche)	-	10-40 ans ³

¹ Pour les immobilisations dont la valeur est supérieure à 1 mio CHF, on vérifie si des parties doivent être inscrites à l'actif et amorties séparément si elles représentent une part significative du total et des durées d'utilisation différentes (approche par composants).

² La durée d'utilisation d'un bâtiment dépend du type de construction, de son affectation et de sa structure (20-100 ans). Les immobilisations en cours de construction ne sont pas amorties.

³ On ne pourra s'écarter de cette pratique qu'exceptionnellement.

Les aménagements spécifiques au locataire et les installations dans des locaux loués sont amortis sur la durée d'utilisation prévue ou sur la durée restante du bail à loyer si celle-ci est plus courte.

Pour les entrées d'immobilisations corporelles, on vérifie si des parties doivent être inscrites à l'actif et amorties séparément, si elles représentent une part significative du total et des durées d'utilisation différentes (approche par composants).

Les investissements qui permettront de dégager un avantage économique ou public sur plusieurs années et dont la valeur peut être déterminée de façon fiable sont inscrits à l'actif et amortis sur la durée d'utilisation économique estimée.

La valeur résiduelle des immobilisations corporelles mises au rebut ou vendues est sortie du bilan. La date de sortie correspond au moment de la sortie physique de l'objet. Les bénéfices ou pertes découlant de la sortie de l'objet sont comptabilisés comme des produits ou des charges d'exploitation.

Les biens culturels et les objets d'art ne sont pas inscrits à l'actif. Ils figurent dans l'inventaire prévu à cet effet.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production. Les logiciels informatiques standards sont amortis linéairement sur trois ans. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur une durée individuelle à déterminer, sur la période couvrant la durée d'utilisation estimée.

Dépréciations (immobilisations corporelles et incorporelles)

Les immobilisations corporelles et incorporelles font annuellement l'objet d'une analyse sous l'angle d'une possible perte de valeur. En cas de signes concrets, on procède à un test de déprécia-

tion. Si la valeur comptable dépasse durablement la valeur d'utilisation ou de vente nette, la différence est comptabilisée avec effet sur le résultat. Si l'objectif principal d'un placement est la réalisation d'un rendement économique, le calcul de la correction de valeur se fait selon la norme IPSAS 26 (Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie). Pour tous les autres placements, l'éventuelle dépréciation est calculée conformément aux prescriptions d'IPSAS 21 (Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie). Les principaux critères d'évaluation reposent sur les motivations originales des investissements et l'importance des flux monétaires.

Leasings

Les contrats de leasing portant sur des immeubles, des équipements, d'autres immobilisations corporelles et véhicules, pour lesquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée au Domaine des EPF, sont considérés comme du leasing financier. Au début du contrat de leasing, l'actif et l'engagement découlant d'un leasing financier sont saisis à la juste valeur de l'objet loué ou à la valeur actuelle des redevances minimales de leasing, si celle-ci est inférieure. Chaque redevance de leasing est décomposée en amortissement et en charge d'intérêt. La part d'amortissement est déduite de l'engagement de leasing capitalisé. L'amortissement du bien en leasing s'opère par le biais de la durée d'utilisation économique ou, si le transfert de propriété n'est pas garanti à la fin de la durée du leasing, par la durée contractuelle plus courte.

Les autres contrats de leasing pour lesquels le Domaine des EPF apparaît comme preneur de leasing ou bailleur sont comptabilisés comme leasing opérationnel. Ils ne sont pas comptabilisés au bilan mais dans le compte de résultat en tant que charges dans la période concernée.

Les terrains et les bâtiments faisant l'objet d'une location sur le long terme sont évalués séparément.

Placements financiers et prêts

Les placements financiers sont comptabilisés à leur juste valeur s'ils ont été acquis avec l'intention de générer des profits à court terme par une exploitation ciblée des prix du marché, ou s'ils ont été désignés comme des placements financiers évalués au prix du marché (p. ex. participations sans influence déterminante). Les variations de valeur sont portées au compte de résultat.

Les autres placements financiers à long terme qui sont détenus pour une durée illimitée et peuvent être vendus à tout moment pour couvrir un besoin en liquidités ou réagir aux nouvelles conditions du marché sont classifiés en tant que «disponibles à la vente» et portés au bilan à leur juste valeur ou à leur valeur d'acquisition si la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable. Les bénéfices et pertes non réalisés sont comptabilisés dans les capitaux propres sans incidence sur le résultat. Seule leur vente ou, le cas échéant, leur dépréciation (*impairment*), entraîne une comptabilisation au compte de résultat. La position «disponibles à la vente» contient par exemple les participations qui ne sont pas contrôlées ou influencées de manière notable.

Les prêts accordés et les dépôts à terme sont portés au bilan, soit à leur coût amorti (valeur nominale inférieure à 10 mio CHF et prêts et dépôts à court terme de plus de 10 mio CHF), soit à leur coût amorti en utilisant la méthode des intérêts effectifs (prêts et dépôts à long terme de plus de 10 mio CHF). Cette méthode, conjuguée à l'actualisation des valeurs, répartit la différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement (agio / disagio) sur la durée du placement. Des corrections de valeur sont opérées sur la base d'évaluations au cas par cas.

Les instruments financiers dérivés sont détenus principalement dans un but de couverture ou en tant que position stratégique. L'évaluation est effectuée sans exception aux justes valeurs. Les réévaluations sont généralement comptabilisées au compte de résultat.

Immeubles détenus en tant qu'investissement financier

Les immeubles détenus en tant qu'investissement financier ne sont indiqués séparément que s'ils sont substantiels. Sinon, ils sont comptabilisés et publiés dans les immobilisations corporelles.

Cofinancements

Les cofinancements sont des fonds de tiers acquis par le Domaine des EPF et utilisés pour des projets de construction concernant des immeubles appartenant à la Confédération.

L'évaluation des cofinancements est directement liée à l'évaluation des immeubles sous-jacents, que la Confédération inscrit au bilan au coût d'acquisition ou au coût de construction, déduction faite des amortissements cumulés. Du fait des amortissements en cours, la valeur des cofinancements est réduite dans la même proportion que celle des immeubles sous-jacents. Les cofinancements sont présentés à l'actif comme au passif (capitaux propres) avec des valeurs identiques.

Engagements courants

La comptabilisation des engagements courants dans le bilan intervient normalement lors de l'entrée de la facture. En outre, cette position comprend des comptes courants envers des tiers (notamment les assurances sociales). L'évaluation est faite à la valeur nominale.

Engagements financiers

Les engagements financiers contiennent des engagements monétaires qui découlent d'activités de financement ainsi que des valeurs de remplacement négatives résultant d'instruments financiers dérivés. Les engagements monétaires sont généralement porteurs d'intérêts. Les engagements sont considérés comme étant à court terme si leur remboursement intervient dans les douze mois suivant la date de clôture du bilan. L'évaluation est effectuée généralement au coût amorti. Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'un engagement actuel est dû à un événement passé, qu'une sortie de fonds est probable et que le montant peut être estimé de façon fiable.

Engagements nets de prévoyance

Les engagements nets de prévoyance figurant au bilan sont évalués selon les méthodes d'IPSAS 39. Ils correspondent à la valeur actuelle des engagements de prévoyance à prestations définies (*defined benefit obligation*, DBO), moins les actifs du régime à la valeur de marché. La caisse de prévoyance et les assurés du Domaine des EPF sont décrits à l'annexe 28 Engagements nets de prévoyance.

Les engagements de prévoyance et les services passés sont déterminés chaque année par des experts externes, selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées (*projected unit credit method*, PUC). Le calcul est réalisé sur la base des données des assurés (salaire, avoir de vieillesse, etc.) et à l'aide de paramètres démographiques (retraite, invalidité, décès, etc.) et financiers (évolution des salaires ou des rentes, taux d'intérêt, etc.). Les valeurs calculées sont actualisées à la date de l'évaluation, en appliquant un taux d'actualisation. Les modifications de l'évaluation des conditions-cadres économiques peuvent avoir des conséquences majeures sur les engagements de prévoyance.

Les engagements de prévoyance ont été évalués sur la base de l'effectif actuel des assurés de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF au 31 octobre 2020 et à l'aide des hypothèses actuarielles au 31 décembre 2020 (p. ex. LPP 2015), en tenant compte des plans de prévoyance de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF. Les résultats ont été ensuite actualisés au 31 décembre 2020, à l'aide des flux financiers estimés au pro rata. La juste valeur des actifs du régime est utilisée en tenant compte de la performance estimée au 31 décembre 2020.

Les charges en cours liées aux services rendus, le coût des services passés résultant de modifications de plans, les bénéfices et les pertes issus des indemnités du plan, les coûts administratifs ainsi que les intérêts des engagements nets de prévoyance des charges de personnel sont présentés dans le compte de résultat.

Les modifications et les indemnités de plans de prévoyance sont imputées directement au compte de résultat dans la mesure où elles ont conduit à des droits acquis durant la période au cours de laquelle elles surviennent.

Les bénéfices et pertes actuariels ainsi que ceux liés à des placements dans le cadre de plans à

prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, pour la période où ils ont été réalisés.

La prise en compte du *Risk Sharing* dans l'évaluation des engagements de prévoyance se fait en deux étapes et nécessite la définition d'hypothèses supplémentaires. Comme pour les autres hypothèses financières et démographiques, il s'agit d'hypothèses émises du point de vue de l'employeur. Dans un premier temps, on suppose que la Commission de la caisse de prévoyance continuera également à prendre des mesures pour maintenir l'équilibre financier de la caisse de prévoyance et contrebalancer la réaffectation systématique entre actifs et retraités. La mesure de réduction des risques considérée comme la plus vraisemblable serait alors d'abaisser le taux de conversion à un niveau correct du point de vue actuariel. Dans l'hypothèse d'un taux d'intérêt technique de 1,3% sur la base de tables périodiques, on obtient un abaissement du taux de conversion à 4,7%. Même dans l'hypothèse de la future réduction des prestations (due à la baisse du taux de conversion et aux mesures empiriques qui seront prises en compensation), il subsiste une lacune de financement structurelle, qui sera répartie dans un second temps de manière arithmétique entre l'employeur et les employés. On formule alors l'hypothèse que, conformément à l'échelonnement actuel des cotisations d'épargne réglementaires, la part de cette lacune de financement prise en charge par l'employeur est limitée à 64%. La part prise en charge par les employés est répartie de manière forfaitaire en une part acquise et une part à acquérir en fonction des années de service passées et de celles prévues pour l'avenir. La part déjà acquise diminue la valeur actuelle des engagements de prévoyance de l'employeur, tandis que la part à acquérir réduit les coûts futurs des services rendus de l'employeur.

Après l'introduction du *Risk Sharing*, les effets liés aux modifications du plan de prévoyance qui concernent les hypothèses émises dans le cadre du *Risk Sharing* ne seront plus inscrits au compte de résultat mais directement dans les capitaux propres en tant qu'élément de la réévaluation des engagements.

Fonds de tiers affectés

Les engagements résultant de projets affectés, issus de transactions sans contrepartie (IPSAS 23), sont présentés au bilan comme des fonds de tiers affectés. Ils sont classifiés exclusivement dans les capitaux de tiers à long terme, puisque ces projets durent en général plusieurs années et que, dans la plupart des cas, la part à court terme de l'engagement ne peut pas être déterminée en raison de la nature des projets.

L'évaluation à la date de clôture du bilan se fait sur la base des obligations de prestation en cours. Elles représentent la différence entre les montants de projets convenus et les prestations effectivement fournies à la date de clôture du bilan.

Capitaux propres

Les actifs nets ou capitaux propres représentent l'intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous les engagements. La structure des capitaux propres du Domaine des EPF est la suivante:

Réserves de réévaluation (opérations sans incidence sur le résultat):

- **Réserves de réévaluation pour les placements financiers** classés comme «**disponibles à la vente**» et comptabilisés à leur juste valeur. Les fluctuations de la valeur de marché sont comptabilisées dans les capitaux propres jusqu'à leur vente.
- **Réserves de réévaluation résultant des engagements nets de prévoyance.** Les bénéfices et les pertes actuariels ainsi que ceux liés à des placements découlant des engagements de prévoyance et des actifs du plan sont comptabilisés dans les capitaux propres sans incidence sur le résultat.
- **Réserves d'évaluation découlant des opérations de couverture.** Lorsque la comptabilité de couverture (hedge accounting) est appliquée, les valeurs de remplacement positives et négatives découlant des opérations de couverture sont comptabilisées dans les capitaux propres sans incidence sur le résultat et dissoutes avec effet sur le résultat dès que l'opération de base est liquidée.

Réserves affectées:

- **Dons et legs:** cette position comprend les fonds non utilisés provenant de dons et legs, qui sont soumis à certaines conditions mais ne sont pas considérés comme des capitaux étrangers.
- **Réserves liées à des projets de formation et de recherche:** cette position montre qu'il existe différents engagements internes et externes et que des réserves correspondantes doivent impérativement être constituées afin de les couvrir. Il s'agit de réserves pour les projets de formation et de recherche ainsi que des engagements liés aux nominations, c'est-à-dire de fonds que les nouvelles professeures et les nouveaux professeurs obtiennent dans le cadre des accords contractuels pour la création de leur future chaire.
- **Réserves liées à des projets concernant les infrastructures et l'administration (fluctuations de valeur, projets de construction):** cette position comprend les réserves constituées pour les fluctuations de valeur du portefeuille de titres (capital-risque) et pour les projets de construction ayant subi des retards.

A l'exception des réserves liées aux nominations de professeurs, les réserves affectées doivent avoir été réalisées. La constitution et la dissolution de réserves affectées interviennent au sein des capitaux propres.

Réserves libres

Les réserves libres comprennent les fonds non utilisés qui, conformément aux normes IPSAS, ne sont pas soumis à des conditions contractuelles ou internes. Il n'existe pas d'affectation obligatoire limitée dans le temps ou liée à des objectifs particuliers.

Réserves d'entités associées

Cette position contient les réserves issues de la part aux capitaux propres des entités associées, qui est évaluée selon la méthode de la mise en équivalence. Ces réserves ne sont pas directement accessibles et elles sont affectées.

Excédent / déficit au bilan

Cette position présente l'état des résultats cumulés à la date du bouclage. Elle se compose du résultat reporté, du résultat de l'exercice et des augmentations ou diminutions des réserves.

Le report de résultat est constitué chaque année dans le cadre de l'affectation du résultat. La part non encore répartie du résultat figure dans le résultat de l'exercice. Si, dans le cadre de la consolidation, il existe des différences de change résultant de participations étrangères entièrement consolidées, elles sont comptabilisées dans les capitaux propres sans effet sur le résultat.

Engagements conditionnels et créances conditionnelles

Un engagement conditionnel est un engagement possible résultant d'un événement passé dont l'existence doit être préalablement confirmée par un événement futur dont la survenance ne peut être influencée. Il s'agit aussi d'un engagement actuel résultant d'un événement passé dont la survenance est possible mais peu probable ou qui ne peut être porté au bilan par manque de critères de mesure fiables (les critères de comptabilisation d'une provision ne sont pas remplis).

Une créance conditionnelle est une position possible de l'actif découlant d'un événement passé dont l'existence doit d'abord être attestée par un événement futur. La survenance de cet événement ne peut être influencée.

Engagements contractuels

Les engagements contractuels sont présentés dans l'annexe quand ils se basent sur des événements survenus avant la date de clôture, qui, après cette date, donneront certainement lieu à des engagements vis-à-vis de tiers et dont le montant peut être défini de façon fiable.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie présente les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La présentation se fait selon la méthode indirecte. Cela signifie que le flux de trésorerie opérationnel se base sur le résultat de l'exercice, corrigé des flux de valeur qui ne déclenchent aucun flux de trésorerie direct. Le «total des flux de trésorerie» correspond à la variation du poste du bilan «Liquidités et placements à court terme».

Rapports sectoriels

Dans le Domaine des EPF, les deux EPF sous-consolidées, les quatre établissements de recherche et le Conseil des EPF sont définis en tant que secteurs. Les secteurs reflètent l'autonomie des institutions sur le plan opérationnel. Le Conseil des EPF comprend des éliminations et des transactions ne pouvant pas être affectées. Les transferts intersectoriels sont effectués sur la base des coûts.

4 Incertitudes en termes d'évaluation et appréciations du management

Incertitudes relatives à l'application des méthodes de présentation des comptes et d'évaluation

L'établissement des comptes annuels consolidés implique le recours à des estimations et des hypothèses conformément à des principes comptables généralement reconnus, dans le cadre desquels le management dispose d'une certaine marge d'appréciation. Bien que ces estimations aient été réalisées selon les connaissances actuelles des organes de direction, il se peut que la réalité diffère des estimations.

Cela concerne notamment les cas suivants:

Durée d'utilisation et perte de valeur d'immobilisations corporelles

La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est définie et contrôlée périodiquement sur la base de données techniques actuelles et d'expériences passées. Une modification de l'estimation peut avoir des conséquences sur la valeur des amortissements futurs et sur la valeur comptable future.

Les estimations effectuées régulièrement dans le cadre de tests de dépréciation peuvent engendrer des réductions de la valeur comptable (dépréciation ou *impairment*).

Provisions

L'évaluation des provisions implique un degré d'approximation plus élevé. Par conséquent, les sorties de trésorerie peuvent être plus ou moins importantes lors de la résolution des cas.

Engagements nets de prévoyance

Le calcul des engagements nets de prévoyance repose sur des hypothèses actuarielles à long terme pour les engagements de prévoyance et pour le rendement attendu des actifs du régime. Ces hypothèses peuvent diverger de l'évolution future réelle. La détermination du taux d'actualisation et des évolutions futures pour les salaires et les rentes, ainsi que l'évolution démographique (espérance de vie future, invalidité, probabilité de départ) et les hypothèses relatives au partage des risques entre employeur et employés (*Risk Sharing*) sont des éléments significatifs de l'évaluation actuarielle.

Comptabilisation des dons

Le Domaine des EPF obtient régulièrement des dons sous forme de valeurs patrimoniales qui, selon les normes IPSAS, doivent être portées à l'actif au prix du marché. L'évaluation de ce prix du marché requiert une estimation du management.

Taux d'actualisation

Pour l'actualisation des créances, engagements et provisions, des taux d'actualisation uniformes ont été définis. Ils se fondent sur un taux sans risque ainsi que sur une prime de risque d'insolvabilité. En raison de la situation actuelle en matière d'intérêts, ces taux d'actualisation sont toutefois sujets à certaines incertitudes.

Appréciations du management relatives à l'application des méthodes de présentation des comptes et d'évaluation

Leasings financiers

Dans le cadre de la comptabilisation de deux contrats de location à long terme, l'EPFL a effectué les évaluations suivantes en 2017 et qui restent valables:

- Les deux contrats sont qualifiés de location-financement (leasing financier) étant donné que la majorité des avantages et des risques sont transférés à l'EPFL.
- Une sortie des contrats de bail après 30 ans représente actuellement le scénario le plus probable. Cette hypothèse ne constitue pas un engagement formel de l'EPFL de dénoncer les contrats.

Immobilisations corporelles:

Après vérification, la durée d'utilisation effective des accélérateurs de particules du PSI s'élève à 45 ans en 2019. Les installations techniques d'exploitation sont en principe amorties sur 10 à 40 ans, mais il est possible de déroger exceptionnellement à cette règle. Sur la base de données techniques et des expériences acquises en la matière, il convient dans ce cas de prévoir une durée d'utilisation plus longue.

Provisions

Il existe au PSI des provisions à hauteur de 542 mio CHF (contre 543 mio CHF l'année précédente, cf. annexe 27 Provisions) destinées au démantèlement des accélérateurs de particules et à l'élimination des déchets radioactifs. Ces provisions se fondent sur la note de discussion «Financement de l'élimination des déchets radioactifs entrant dans le domaine de responsabilité de la Confédération» ainsi que sur la décision correspondante adoptée en avril 2015 par le Conseil fédéral.

Ce montant repose sur des estimations des frais liés à l'élimination des déchets pour la Confédération et le Domaine des EPF, ces estimations étant basées sur l'étude de frais concernant le stockage en couches géologiques profondes qui a été réalisée par Swissnuclear en 2016 (EF16). Le Conseil fédéral a pris acte de cette étude le 30 novembre 2018. Ce montant correspond à l'estimation à la valeur actuelle des frais globaux attendus jusqu'au stockage effectif en couches géologiques profondes.

En application d'IFRIC 1 (Variation des passifs existants relatifs au démantèlement ou à la remise en état et des autres passifs similaires), les provisions et les immobilisations corporelles meubles ont été réduites de 84 mio CHF l'an passé. Ce montant correspond au versement à titre postérieur compris dans ces deux postes et destiné à la Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra). Le crédit pour le versement à titre postérieur des contributions payées par la Confédération à la Nagra a été augmenté lors de l'adoption du Budget 2020 (en décembre 2019) afin de régler les dettes accumulées et d'adapter la contribution annuelle de la Confédération. Il a été exclu que ce versement unique soit refacturé au Domaine des EPF.

Il est renoncé à tenir compte d'un taux de renchérissement et d'un escompte concomitant des provisions puisque cela ne permettrait pas de tirer de conclusion fiable. Le renchérissement ainsi que les sorties de fonds prévues dépendent, pour une large part, de la date du stockage définitif.

L'estimation des frais globaux de l'élimination des déchets radioactifs pour la Confédération est actualisée tous les cinq ans.

5 Comparaison par rapport au budget

Tableau 7: Compte de résultat du Domaine des EPF (consolidé) – comparaison comptes 2020 / budget 2020 définitifs

mio CHF	Budget 2020			Réalisé 2020	Ecart vs B2020 Définitif absolu
	Approuvé	Réconciliation de la contribution financière de la Confédération / Effets IPSAS	Définitif		
Contribution financière de la Confédération	2 415	- 60	2 355	2 355	-
Contribution aux loyers	244	-	244	244	-
Financement fédéral	2 660	- 60	2 600	2 600	-
Taxes d'études, formation continue	48	-	48	50	2
Fonds National Suisse (FNS)	271	-	271	263	- 8
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	57	-	57	51	- 6
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	79	-	79	80	1
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	153	-	153	146	- 6
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	140	-	140	136	- 4
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	74	-	74	98	24
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	773	-	773	774	1
Dons et legs	100	-	100	142	42
Autres produits	122	-	122	114	- 8
Produits d'exploitation	3 703	- 60	3 643	3 680	36
Charges de personnel	2 346	99	2 445	2 490	45
Charges de biens et services	1 008	-	1 008	885	- 122
Amortissements	234	-	234	255	22
Charges de transfert	133	- 60	73	51	- 21
Charges d'exploitation	3 720	39	3 759	3 682	- 77
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 17	- 99	- 116	- 3	113
RÉSULTAT FINANCIER	3	-	3	11	8
Résultat des entités associées et co-entreprises	-	-	-	32	32
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 14	- 99	- 113	41	153

Tableau 8: Transferts de crédits Domaine des EPF, Budget 2020

mio CHF	Conseil des EPF	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Total Crédit
Etat au 01.01.2020 (Arrêté fédéral la du 12.12.2019)	73,2	1194,9	637,9	300,3	54,6	103,8	50,5	2 415,1
Variations:								
Transfert de crédit Flexibilité								
Transfert en faveur du crédit A202.0134 «Constructions du Domaine des EPF» au sens de l'art. 20, al. 5, OFC	-	- 40,3	3,0	- 0,4	1,9	- 0,8	0,6	- 36,0
Ajustement du crédit: Compensation d'un crédit supplémentaire en faveur du crédit A202.0134 Constructions du Domaine des EPF dans le supplément IIb	-	- 24,0	-	-	-	-	-	- 24,0
Cessions, Conseil des EPF:								
Projets stratégiques, enseignement et recherche	- 17,1	6,2	4,4	-	0,9	5,0	0,6	-
Allocation des ressources Conseil des EPF: augmentation Base Budget	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de crédit à l'int. des grands axes stratégiques de recherche:								
Personalized Health and Related Technologies	- 14,0	8,7	4,1	0,7		0,5		-
Advanced Manufacturing	- 2,5	0,7	0,7	0,4		0,7		-
Data Science	- 8,4	5,0	2,5	0,3	0,3	0,1	0,3	- 0,0
Divers transferts de crédits	-	- 0,5	0,1	0,3	0,2	0,1	- 0,2	-
Etat au 31.12.2020	31,3	1150,6	652,7	301,5	57,9	109,2	51,8	2 355,1

Le résultat de l'exercice consolidé 2020 budgétisé s'élève à -14 mio CHF selon le rapport sur le budget 2020 du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF (juin 2019). Le budget 2020 approuvé contient l'augmentation de la contribution financière autorisée par l'Arrêté fédéral la relatif au budget 2020, de 30 mio CHF, à 2415 mio CHF (Tome 3, Arrêtés fédéraux).

Par rapport au budget 2020 approuvé, le budget définitif 2020 comporte un ajustement qui a conduit à un résultat annuel budgétisé de -113 mio CHF. Il s'agit de la comptabilisation, dans les charges de personnel, des charges de prévoyance nettes selon IPSAS 39, d'un montant de 99 mio CHF.

En revanche, les ajustements suivants n'ont eu aucune incidence sur le résultat de l'exercice 2020 budgétisé, car les produits et les charges ont baissé d'un même montant:

- transferts de crédit au sein du Domaine des EPF;
- transfert de crédit de 36 mio CHF de la contribution financière du Domaine des EPF (crédit A202.0181, UA 701 SG-DEFER) dans le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (crédit A202.0134, UA 620 OFCL), conformément à l'art. 4, al. 4, AF la relatif au budget 2020 (2019: 7 mio CHF du crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF dans la contribution financière du Domaine des EPF). Le transfert de crédit a été effectué dans le cadre de la flexibilité entre les deux crédits mis en compte sur le plafond de dépenses du Domaine des EPF 2017-2020.
- compensation d'un crédit supplémentaire au profit du crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF d'un montant de 24 millions dans le supplément IIb.

Pour la budgétisation, les entités contrôlées ou influencées de manière déterminante par l'ETH Zurich, l'EPFL et le PSI ne sont pas prises en compte dans les comptes consolidés. Ceci cause l'un des écarts lors de la comparaison entre les comptes annuels et le budget 2020.

Les autres valeurs du budget définitif 2020 correspondent au budget approuvé conformément au rapport sur le budget 2020 du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF.

6 Rapports sectoriels

Dans le Domaine des EPF, les deux EPF sous-consolidées et les quatre établissements de recherche sont désignés en tant que secteurs.

Compte de résultat par secteur

Tableau 9: Compte de résultat 2020 par secteur

mio CHF	2020							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
Contribution financière de la Confédération	1151	653	302	58	109	52	31	2 355
Contribution aux loyers	142	61	20	4	13	4	1	244
Financement fédéral	1 293	713	321	62	123	56	32	2 600
Taxes d'études, formation continue	31	17	2	-	-	-	-	50
Fonds National Suisse (FNS)	129	95	18	7	9	5	-	263
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	22	15	4	1	10	-	-	51
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	25	14	15	15	7	5	-	80
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	72	59	7	1	6	-	-	146
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	60	47	16	-	13	1	-	136
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	49	32	14	3	4	2	-	98
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	356	261	74	28	49	14	-	774
Dons et legs	120	23	1	-	1	-	-	142
Autres produits	36	49	41	2	8	1	-	114
Produits d'exploitation	1 835	1 063	438	92	180	70	32	3 680
Charges de personnel	1 226	724	277	73	126	56	10	2 490
Charges de biens et services	489	239	89	18	41	18	4	885
Amortissements	95	76	66	2	12	4	-	255
Charges de transfert	27	21	1	1	3	-	14	51
Charges d'exploitation	1 837	1 061	433	94	181	78	28	3 682
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 2	2	5	- 2	- 1	- 8	4	- 3
RÉSULTAT FINANCIER	20	- 8	-	-	-	-	-	11
Résultat des entités associées et co-entreprises	33	-1	-	-	-	-	-	32
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	51	- 8	5	- 2	- 1	- 8	4	41

* Y compris écritures de consolidation (contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques: -7 mio CHF; dons et legs: -3 mio CHF; autres produits: -21 mio CHF; charges de personnel: -3 mio CHF; charges de biens et services: -12 mio CHF; charges de transfert: -17 mio CHF)

Tableau 10: Compte de résultat 2019 par secteur

mio CHF	2019							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF **	
Contribution financière de la Confédération	1158	625	300	55	111	50	75	2 373
Contribution aux loyers	140	61	21	4	13	4	1	244
Financement fédéral	1298	686	321	59	124	54	75	2 616
Taxes d'études, formation continue	28	16	4	-	-	-	-	48
Fonds National Suisse (FNS)	125	94	20	6	8	5	-	260
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	21	14	4	-	9	-	-	49
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	36	12	8	15	7	5	-	82
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	67	62	11	3	7	1	-	152
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	61	56	15	-	15	1	-	146
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	46	31	9	2	3	3	-	90
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	357	271	67	27	49	16	-	779
Dons et legs	64	26	1	-	-	-	-	92
Autres produits	42	58	50	2	8	1	2	140
Produits d'exploitation	1789	1056	442	88	182	71	78	3 676
Charges de personnel	1172	688	272	68	121	55	13	2 386
Charges de biens et services	496	263	99	20	43	19	5	935
Amortissements	110	76	64	2	12	4	-	267
Charges de transfert	27	22	1	1	1	-	12	49
Charges d'exploitation	1804	1049	436	91	177	78	30	3 637
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-15	7	6	-3	4	-8	48	39
RÉSULTAT FINANCIER	33	-6	-	-	-	-	-	28
Résultat des entités associées et co-entreprises	75	-2	1	-	-	-	-	74
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	93	-1	7	-3	4	-8	48	140

* Y compris écritures de consolidation (contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques: -7 mio CHF; autres produits: -22 mio CHF; charges de personnel: -4 mio CHF; charges de biens et services: -11 mio CHF; charges de transfert: -15 mio CHF)

** Dans le rapport financier 2019, les valeurs de la colonne «Conseil des EPF» comprenaient les écritures de consolidation. Elles ne sont donc pas comparables avec les valeurs figurant dans ce tableau.

Bilan par secteur

Tableau 11: Bilan par secteur au 31 décembre 2020

mio CHF	31.12.2020							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
ACTIF CIRCULANT								
Liquidités et placements à court terme	914	619	105	49	112	55	114	1968
Créances à court terme sur transactions sans contrepartie	305	207	42	20	36	7	-	616
Créances à court terme sur transactions avec contrepartie	34	14	10	1	3	1	-	60
Placements financiers et prêts à court terme	323	16	21	38	41	25	-	464
Stocks	6	3	2	-	-	-	-	10
Actifs de régularisation	32	15	13	-	2	3	-	63
Total de l'actif circulant	1614	873	191	108	193	92	114	3181
ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations corporelles	572	394	908	10	61	22	-	1967
Immobilisations incorporelles	3	56	2	-	-	-	-	62
Créances à long terme sur transactions sans contrepartie	648	225	89	23	19	5	-	971
Créances à long terme sur transactions avec contrepartie	-	-	-	-	-	-	-	-
Participations dans des entités associées et co-entreprises	202	34	6	-	-	-	-	242
Placements financiers et prêts à long terme	6	7	1	-	-	-	43	52
Cofinancements	45	67	-	-	7	-	-	118
Total de l'actif immobilisé	1476	783	1006	33	88	26	43	3412
TOTAL DE L'ACTIF	3 091	1 656	1 197	141	281	118	158	6 592
CAPITAUX DE TIERS								
Engagements courants	113	53	10	6	8	4	1	189
Engagements financiers à court terme	-	18	-	-	-	-	-	19
Passifs de régularisation	86	38	18	2	5	2	-	151
Provisions à court terme	49	31	13	5	6	3	1	108
Capitaux de tiers à court terme	248	140	41	13	19	9	2	467
Fonds de tiers affectés	815	547	107	59	64	17	-	1608
Engagements financiers à long terme	19	322	-	-	-	-	37	335
Engagements nets de prévoyance	515	287	146	36	69	26	8	1087
Provisions à long terme	27	16	558	3	5	2	-	610
Capitaux de tiers à long terme	1375	1171	811	98	138	45	45	3640
Total des capitaux de tiers	1623	1311	851	111	157	54	47	4106
CAPITAUX PROPRES								
Réserves de réévaluation	-16	12	-14	1	-8	-1	-1	-27
Réserves affectées	1085	244	53	30	40	15	2	1468
Réserves libres	202	239	54	36	93	56	98	778
Cofinancements	45	67	-	-	7	-	-	118
Réserves d'entités associées	202	34	6	-	-	-	-	242
Excédent (+)/ déficit (-) au bilan	-50	-251	247	-37	-7	-5	11	-93
Total des capitaux propres	1467	345	345	30	124	64	110	2486
TOTAL DU PASSIF	3 091	1 656	1 197	141	281	118	158	6 592

* Y compris écritures de consolidation (actif circulant: -6 mio CHF, actif immobilisé: -43 mio CHF, capitaux de tiers: -49 mio CHF)

Tableau 12: Bilan par secteur au 31 décembre 2019

mio CHF	31.12.2019							Conseil des EPF **	Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag			
ACTIF CIRCULANT									
Liquidités et placements à court terme	168	349	103	51	106	63	110	950	
Créances à court terme sur transactions sans contrepartie	306	206	37	23	33	8	-	612	
Créances à court terme sur transactions avec contrepartie	24	16	8	1	5	1	-	48	
Placements financiers et prêts à court terme	1063	248	21	33	41	25	-	1430	
Stocks	6	2	2	-	-	-	-	10	
Actifs de régularisation	22	13	10	-	1	2	-	49	
Total de l'actif circulant	1588	834	182	109	186	98	110	3099	
ACTIF IMMOBILISÉ									
Immobilisations corporelles	477	406	926	10	59	20	-	1898	
Immobilisations incorporelles	4	57	1	-	-	-	-	63	
Créances à long terme sur transactions sans contrepartie	604	229	74	36	19	4	-	939	
Créances à long terme sur transactions avec contrepartie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Participations dans des entités associées et co-entreprises	168	35	5	-	-	-	-	208	
Placements financiers et prêts à long terme	5	7	2	-	1	-	33	42	
Cofinancements	47	70	-	-	7	-	-	123	
Total de l'actif immobilisé	1304	804	1007	45	86	25	33	3272	
TOTAL DE L'ACTIF	2 893	1 638	1 188	154	272	123	143	6 371	
CAPITAUX DE TIERS									
Engagements courants	68	64	14	5	5	5	1	154	
Engagements financiers à court terme	-	14	-	-	-	-	-	15	
Passifs de régularisation	74	39	28	2	6	2	-	150	
Provisions à court terme	48	26	14	5	6	3	1	102	
Capitaux de tiers à court terme	190	144	56	11	17	9	2	421	
Fonds de tiers affectés	776	530	97	75	61	16	-	1555	
Engagements financiers à long terme	19	337	-	-	-	-	27	350	
Engagements nets de prévoyance	1145	631	337	82	153	56	19	2423	
Provisions à long terme	31	18	563	3	5	2	-	621	
Capitaux de tiers à long terme	1970	1515	998	160	219	74	46	4950	
Total des capitaux de tiers	2160	1659	1053	171	236	83	48	5370	
CAPITAUX PROPRES									
Réserves de réévaluation	-699	-361	-219	-49	-98	-33	-12	-1470	
Réserves affectées	978	247	45	16	33	21	25	1365	
Réserves libres	331	210	42	49	97	57	71	856	
Cofinancements	47	70	-	-	7	-	-	123	
Réserves d'entités associées	168	35	5	-	-	-	-	208	
Excédent (+)/déficit (-) au bilan	-92	-221	262	-33	-4	-5	11	-82	
Total des capitaux propres	733	-21	135	-17	36	40	95	1001	
TOTAL DU PASSIF	2 893	1 638	1 188	154	272	123	143	6 371	

* Y compris écritures de consolidation (actif circulant: -8 mio CHF, actif immobilisé: -33 mio CHF, capitaux de tiers: -41 mio CHF)

** Dans le rapport financier 2019, les valeurs de la colonne «Conseil des EPF» comprenaient les écritures de consolidation. Elles ne sont donc pas comparables avec les valeurs figurant dans ce tableau.

Tableau des flux de trésorerie par secteur

Tableau 13: Tableau des flux de trésorerie 2020 par secteur

mio CHF	2020							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION								
Résultat de l'exercice	51	- 8	5	- 2	- 1	- 8	4	41
Amortissements	95	76	66	2	12	4	-	255
Résultat des entités associées et co-entreprises	- 33	1	-	-	-	-	-	- 32
Résultat financier non monétaire	- 29	-	-	-	-	-	-	- 29
Variation de l'actif circulant net	37	- 13	- 23	5	-	- 1	-	6
Variation des engagements nets de prévoyance	52	29	13	3	5	3	-	106
Variation des provisions	- 2	3	- 6	-	-	-	-	- 5
Variation des créances à long terme	- 39	- 13	- 15	13	-	-	-	- 46
Variation des fonds de tiers affectés	40	35	10	- 16	3	-	-	71
Reclassements et autres produits non monétaires	- 14	-	1	-	-	-	-	- 13
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	158	110	51	5	19	- 2	4	354
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT								
Investissements								
Immobilisations corporelles	- 176	- 60	- 50	- 2	- 13	- 5	-	- 306
Immobilisations incorporelles	- 1	- 2	- 1	-	-	-	-	- 5
Cofinancements	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-	-	-
Placements financiers à court et à long terme	- 67	-	-	- 5	-	-	- 11	- 83
Total investissements	- 244	- 63	- 51	- 7	- 14	- 5	- 11	- 394
Désinvestissements								
Immobilisations corporelles	-	-	1	-	-	-	-	1
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Cofinancements	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-	-	-
Placements financiers à court et à long terme	833	232	-	-	-	-	1	1066
Total désinvestissements	833	232	1	-	-	-	1	1067
Dividendes perçus des entités associées	-	-	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	589	169	- 50	- 7	- 14	- 5	- 10	674
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT								
Augmentation des engagements financiers à court et à long terme	-	1	-	-	-	-	11	1
Remboursement des engagements financiers à court et à long terme	-	- 10	-	-	-	-	- 1	- 10

Suite du tableau 13: Tableau des flux de trésorerie 2020 par secteur

mio CHF	2020							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-9	-	-	-	-	10	-9
Total flux de trésorerie	747	270	1	-2	5	-7	4	1019
Liquidités et placements à court terme en début de période	168	349	103	51	106	63	110	950
Total flux de trésorerie	747	270	1	-2	5	-7	4	1019
Liquidités et placements à court terme en fin de période	914	619	105	49	112	55	114	1968
Dont écarts de conversion sur liquidités et placements à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Inclus dans le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation:								
Dividendes perçus	4	-	-	-	-	-	-	4
Intérêts perçus	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts payés	-1	-7	-	-	-	-	-	-8

* Y compris écritures de consolidation (variation des créances à long terme: 10 mio CHF, flux de trésorerie provenant des activités de financement: -10 mio CHF)

Tableau 14: Tableau des flux de trésorerie 2019 par secteur

mio CHF	2019							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF **	
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION								
Résultat de l'exercice	93	-1	7	-3	4	-8	48	140
Amortissements	110	76	64	2	12	4	-	267
Résultat des entités associées et co-entreprises	-75	2	-1	-	-	-	-	-74
Résultat financier non monétaire	-25	-1	-	-	-	-	-	-26
Variation de l'actif circulant net	-60	-41	13	-2	1	6	-	-84
Variation des engagements nets de prévoyance	39	21	9	2	4	2	-	78
Variation des provisions	1	-4	-86	1	-1	-	-	-89
Variation des créances à long terme	27	-1	-24	-2	7	2	-	17
Variation des fonds de tiers affectés	50	9	9	7	-7	-5	-	63
Reclassements et autres produits non monétaires	-6	-	83	-	-	-	-	78
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	153	59	74	4	21	1	48	368
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT								
Investissements								
Immobilisations corporelles	-138	-52	-50	-2	-10	-2	-	-253
Immobilisations incorporelles	-1	-	-1	-	-	-	-	-2
Cofinancements	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-	-	-1
Placements financiers à court et à long terme	-76	-	-	-2	-	-	-11	-89
Total investissements	-215	-52	-51	-4	-11	-2	-11	-345
Désinvestissements								
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Cofinancements	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-	-	-
Placements financiers à court et à long terme	47	35	-	-	-	-	3	84
Total désinvestissements	47	35	-	-	-	-	3	84
Dividendes perçus des entités associées	-	-	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-168	-17	-51	-4	-10	-2	-8	-261
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT								
Augmentation des engagements financiers à court et à long terme	-	1	-	-	-	-	11	1
Remboursement des engagements financiers à court et à long terme	-	-9	-1	-	-	-	-3	-10

Suite du tableau 14: Tableau des flux de trésorerie 2019 par secteur

mio CHF	2019							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF **	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-8	-1	-	-	-	8	-9
Total flux de trésorerie	-15	34	22	-	10	-1	48	98
Liquidités et placements à court terme en début de période	183	315	81	51	96	64	62	852
Total flux de trésorerie	-15	34	22	-	10	-1	48	98
Liquidités et placements à court terme en fin de période	168	349	103	51	106	63	110	950
Dont écarts de conversion sur liquidités et placements à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Inclus dans le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation:								
Dividendes perçus	4	-	-	-	-	-	-	4
Intérêts perçus	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts payés	-1	-7	-	-	-	-	-	-9

* Y compris écritures de consolidation (variation des créances à long terme: 8 mio CHF, flux de trésorerie provenant des activités de financement: -8 mio CHF)

** Dans le rapport financier 2019, les valeurs de la colonne «Conseil des EPF» comprenaient les écritures de consolidation. Elles ne sont donc pas comparables avec les valeurs figurant dans ce tableau.

7 Financement fédéral

Contribution financière de la Confédération

Tableau 15: Contribution financière de la Confédération

mio CHF	2020	2019	Ecart absolu
Contribution financière de la Confédération	2355	2373	-17

Les fonds disponibles du plafond de dépenses approuvé du Domaine des EPF pour 2017 à 2020 se répartissent entre le crédit Contribution financière de la Confédération et le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF. Le premier est rattaché au DEFR (UA 701 SG-DEFR), tandis que le second est géré par l'intermédiaire du DFF (UA 620 OFCL).

La contribution financière de la Confédération est intégrée dans les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF, contrairement au crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (administration générale).

La contribution financière a été utilisée pour les objectifs stratégiques fixés par le Conseil fédéral dans le message FRI 2017-2020 (ACF du 5 avril 2017 / 25 avril 2018) et se montait à 2355 mio CHF en 2020. La baisse par rapport à 2019 (-17 mio CHF, -1%) est principalement due au transfert de crédit dans le crédit d'investissement, pour une activité de construction plus soutenue dans les immeubles des EPF dont la Confédération est propriétaire.

La contribution financière versée aux entités se composait pour l'essentiel de la contribution de base et des fonds stratégiques (financements incitatifs et d'aide au démarrage) pour des projets dans l'enseignement et la recherche.

La contribution de base (base budget) s'est élevée à 2230 mio CHF en 2020 (2019: 2229 mio CHF). Le Conseil des EPF a aussi utilisé des fonds issus des réserves, d'un montant de 9 mio CHF, pour couvrir l'excédent de dépenses. Les fonds suivants étaient à disposition pour les initiatives stratégiques:

- les grands axes stratégiques de recherche:
 - «Santé personnalisée et technologies associées», «Science des données» et «Advanced Manufacturing» à hauteur de 25 mio CHF (2019: 24 mio CHF)
- la mise en œuvre du plan d'action Numérisation à hauteur de 15 mio CHF (2019: 14 mio CHF)
- les grandes infrastructures de recherche d'importance nationale et internationale selon l'objectif 3 des objectifs stratégiques (annexe message FRI 2017-2020):
 - le «Sustained scientific user lab for simulation based science» au CSCS de Lugano (ETH Zurich), avec 23 mio CHF (2019: 23 mio CHF);
 - le projet *Blue Brain* de l'EPFL, avec 21 mio CHF (2019: 21 mio CHF), qui compte en tant que participation de la Suisse dans le cadre de l'initiative phare européenne *Future and Emerging Technologies (FET)* du *Human Brain Project (HBP)*;
 - la ligne de faisceaux ATHOS / SwissFEL au PSI avec 13 mio CHF (2019: 16 mio CHF);
 - la modernisation des détecteurs CMS du CERN à hauteur de 4 mio CHF (2019: 3 mio CHF)
- la contribution de 3 mio CHF au *Swiss Plasma Center* (2019: 3 mio CHF)
- et les financements incitatifs et d'aide au démarrage de projets stratégiques pour l'enseignement et la recherche de 19 mio CHF (2019: 25 mio CHF).

La Confédération finance également le démantèlement des accélérateurs du PSI et l'élimination des déchets radioactifs. Selon une estimation des coûts actualisée, réalisée par la Confédération en 2018, le total des coûts se monte à 542 mio CHF pour le PSI (pour des activités allant jusqu'au stockage en couches géologiques profondes). Comme en 2019, le montant annuel alloué par la Confédération s'élevait à 11 mio CHF en 2020 (cf. annexe 27 Provisions).

Contribution de la Confédération aux loyers

Tableau 16: Contribution aux loyers du Domaine des EPF

mio CHF	2020	2019	Ecart absolu
Contribution aux loyers	244	244	1

La contribution de la Confédération aux loyers doit couvrir les dépenses pour la location d'immeubles appartenant à la Confédération. Ce crédit ne fait pas partie des crédits mis en compte sur le plafond de dépenses du Domaine des EPF. Il a une incidence sur les finances, mais pas sur les dépenses (il ne génère aucun flux de trésorerie). Les amortissements et les coûts du capital des biens immobiliers appartenant à la Confédération servent de base aux calculs.

Le crédit est inscrit pour un même montant comme charge au DEFR et comme produit à l'OFCL.

Il n'y a eu aucune modification significative par rapport à l'exercice précédent. Comme en 2019, le taux théorique de rendement servant de base pour le capital moyen utilisé était de 1,5%.

8 Taxes d'études, formation continue

Tableau 17: Taxes d'études, formation continue

mio CHF	2020	2019	Ecart absolu
Taxes d'études, formation continue	50	48	2

Les finances de cours et les frais d'inscription pour les études et la formation continue ainsi que d'autres taxes sont régis par l'Ordonnance du Conseil des EPF sur les taxes perçues dans le domaine des Ecoles polytechniques fédérales (RS 414.131.7 du 31 mai 1995; version du 1^{er} septembre 2018).

Le poste Taxes d'études et formation continue comporte tous les produits que le Domaine des EPF perçoit pour ses prestations de formation. Pendant l'exercice sous revue, 31 mio CHF (2019: 28 mio CHF) sont revenus à l'ETH Zurich, 17 mio CHF (2019: 16 mio CHF) à l'EPFL et 2 mio CHF (2019: 4 mio CHF) au PSI.

Les produits issus des taxes d'études des programmes de bachelor et de master ont été de 33 mio CHF (ETH Zurich: 21 mio CHF; EPFL 11 mio CHF) contre 27 mio CHF en 2019. Cette hausse de 5 mio CHF par rapport à 2019 est due à la progression du nombre d'étudiants et à l'augmentation modérée des taxes d'études. Par rapport à 2019, le nombre d'étudiants en bachelor et en master ainsi que le nombre de doctorants ont augmenté (cf. rapport de gestion, tableau de monitoring, p. 86 s.). Les taxes d'études annuelles ont été relevées de 300 CHF progressivement à partir de l'automne 2019 (point 1 Finance de cours, annexe de l'Ordonnance sur les taxes, pour les semestres d'automne 2019 et de printemps 2020: + 80 CHF; dès l'automne 2020 et après: + 70 CHF supplémentaires).

Les produits du PSI proviennent du centre de formation du PSI composé de l'école de radio-protection et de l'académie du PSI. Comme l'école d'opérateurs de réacteurs a été détachée au cours de l'exercice 2020, les produits ont diminué de 1 mio CHF.

Le produit total comprend en outre les taxes administratives, notamment les inscriptions et les taxes d'examen ainsi que les frais pour l'utilisation des bibliothèques. Pendant l'exercice sous revue, ils étaient de 5 mio CHF.

Les taxes d'études et les produits issus de la formation continue représentent près 2% du produit d'exploitation de l'ETH Zurich et de l'EPFL en 2020.

9 Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques

Les catégories de produits résultant des contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques affichent une certaine disparité: tandis que les produits des autres fonds de tiers liés à des projets ont progressé de 9%, ceux des projets avec le secteur privé étaient en baisse (- 7%). Les autres catégories de projet sont restées similaires à l'exercice précédent, tout comme le total de toutes les catégories de produits (- 5 mio CHF ou moins de 1% par rapport à 2019).

Sur le volume total des produits, 623 mio CHF (soit 80%) ont été attribués à des transactions sans contrepartie (IPSAS 23), en général au financement de la recherche, et 151 mio CHF (soit 20%) à des transactions avec contrepartie (IPSAS 9), notamment à la recherche sous mandat et aux prestations de services scientifiques. Ces deux parts demeurent stables au fil des années.

L'évolution des différentes catégories fait apparaître les éléments suivants:

Le degré de mise en œuvre des projets du **Fonds National Suisse (FNS)** est élevé, et le produit correspondant a augmenté de 3 mio CHF par rapport à l'année précédente pour atteindre 263 mio CHF. Un peu plus de 85% des produits sont revenus une nouvelle fois aux deux EPF (ETH Zurich: 129 mio CHF; EPFL: 95 mio CHF).

Notamment dans le cadre du plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée», **Innosuisse** a financé et dirigé jusqu'à la fin 2020 l'exploitation des centres de compétences pour la recherche énergétique constitués en réseau interuniversitaire des *Swiss Competence Centers for Energy Research* (SCCER). Le Domaine des EPF a participé aux huit projets SCCER et joué pour sept d'entre eux un rôle de leader. Les produits 2020 des projets promus par Innosuisse étaient légèrement au-dessus du niveau de l'année passée. La plus grande partie revient une nouvelle fois à l'ETH Zurich (2020: 22 mio CHF; 2019: 21 mio CHF), l'EPFL (2020: 15 mio CHF; 2019: 14 mio CHF) et l'Empa (2020: 10 mio CHF; 2019: 9 mio CHF).

La mise en œuvre de projets et de mandats pour la **recherche sectorielle de la Confédération** a progressé en 2020, surtout au PSI (+ 6 mio CHF). Cependant, les produits des mandats de recherche de la Confédération se sont contractés à l'ETH Zurich (- 11 mio). Cette réduction s'explique par le fait que davantage de contrats ont été conclus en 2019, pour lesquels la somme totale des contrats était enregistrée en 2019 en tant que produits. Le WSL génère une part significative (2020: 15 mio CHF / 16%) de ses produits d'exploitation avec des mandats de recherche des offices fédéraux. En font notamment partie d'importants projets avec l'OFEV sur différents sujets tels que la forêt et le changement climatique, ainsi que des projets menés dans le cadre de l'Inventaire forestier national suisse (IFN), qui se poursuit.

Tableau 18: Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques

mio CHF	2020	dont produits IPSAS 23	dont produits IPSAS 9	2019	dont produits IPSAS 23	dont produits IPSAS 9	Ecart absolu
Fonds National Suisse (FNS)	263	263	-	260	260	-	3
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	51	51	-	49	49	-	1
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	80	48	33	82	58	24	-2
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	146	146	-	152	152	-	-5
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	136	53	83	146	47	99	-10
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	98	63	36	90	66	25	8
Total des contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations des services scientifiques	774	623	151	779	631	148	-5

Les produits de projets élevés des **Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)** ont perdu 5 mio CHF par rapport à 2019 (2020: 146 mio CHF; 2019: 152 mio CHF). Les produits de 2020 reflètent surtout les progrès des projets du PCR Horizon 2020 (2014–2020). Tandis qu'à l'ETH Zurich, les projets ont mieux progressé qu'en 2019, certains grands projets de l'EPFL ont connu des retards. Au PSI, les projets ont avancé de manière modérée, à cause notamment du confinement pendant la pandémie de coronavirus. A l'EPFL, plusieurs projets sont liés au projet *Human Brain Project* (HBP) de l'initiative phare FET.

Bien que depuis début 2017, la Suisse soit pleinement associée à Horizon 2020, le total des produits de l'exercice sous revue contient encore des produits issus de la réalisation de projets qui avaient été financés ces dernières années par des fonds fédéraux via le SEFRI (2020: 4 mio CHF; 2019: 19 mio CHF).

Les produits issus de la coopération avec le secteur privé ont baissé de 10 mio CHF par rapport à 2019. Ce recul est principalement dû à l'EPFL puisque les produits élevés de 2019 contenaient plusieurs grands projets désormais achevés. A l'Empa, les produits des prestations de services scientifiques ont diminué suite à la pandémie de coronavirus. A l'exception du PSI, les autres entités ont elles aussi enregistré de légères baisses de produits. En comparaison à long terme, les projets de recherche qui reposent principalement sur des projets avec contrepartie (IPSAS 9) se montrent très volatils, ce qui entraîne des fluctuations des produits.

Les autres fonds de tiers liés à des projets incluent notamment les contributions obtenues dans le cadre de coopérations avec les cantons, les communes, les organismes de droit public et les organisations internationales. Compte tenu de l'avancement des projets en cours à l'ETH Zurich, au PSI et à l'Empa, les produits ont grimpé de 8 mio CHF par rapport à 2019.

Des informations sur les créances sur transactions sans contrepartie et leur évolution ainsi que sur les fonds de tiers affectés en lien avec les projets financés par la catégorie de fonds de tiers respective se trouvent aux annexes 17 et 29.

10 Dons et legs

Tableau 19: Dons et legs

mio CHF	2020	2019	Ecart absolu
Dons et legs	142	92	50

Pendant l'exercice sous revue, les produits issus des donations ont connu une évolution réjouissante: il y a eu plus de contrats de donation conclus qu'en 2019. A l'ETH Zurich, les contrats de donation ont grimpé de 63 mio CHF en 2019 à 117 mio CHF actuellement. Les produits de l'EPFL se montent à 17 mio CHF (2019: 22 mio CHF). Les organisations d'utilité publique ont alloué davantage de dons pendant l'exercice sous revue mais il y en a eu moins de la part des entreprises commerciales, ce qui se reflète dans la baisse des produits.

Ces conventions relatives aux dons conclues en 2020 ont presque toutes été intégralement comptabilisées au cours de l'année de la conclusion du contrat.

Les établissements de recherche ont eux aussi profité des dons, qui se montaient à 1 mio CHF pendant l'exercice sous revue contre 2 mio CHF en 2019.

Comme durant l'exercice précédent, le produit du service en nature de 8 mio CHF découlant des droits d'utilisation gratuits (*donated rights*) concerne, à hauteur de 4 mio CHF, l'EPFL pour les bâtiments «Microcity» de Neuchâtel et «Industrie 17» de Sion. 3 mio CHF supplémentaires concernent l'ETH Zurich principalement sous forme de droits d'utilisation (2019: 1 mio CHF).

Tableau 20: Services en nature

mio CHF	2020	2019	Ecart absolu
Biens en nature («goods in-kind»)	–	–	–
Droits d'utilisation («donated rights»)	8	5	3
Total comptabilisé en tant que services en nature	8	5	2
Prestations de services en nature («services in-kind»)	–	–	–
Total non comptabilisé en tant que services en nature	–	–	–
Total des services en nature obtenus	8	5	2

11 Autres produits

Tableau 21: Autres produits

mio CHF	2020	2019	Ecart absolu
Licences, brevets	9	8	–
Ventes de biens	11	18	–7
Remboursements	2	6	–4
Autres prestations de services	40	47	–8
Produits des immeubles	30	34	–4
Produits immobiliers à rétrocéder à la Confédération	4	4	–
Bénéfices provenant de ventes d'actifs (immobilisations corporelles)	–	–	–
Inscription de prestations propres à l'actif	1	1	–
Autres produits divers	17	21	–4
Total autres produits	114	140	–26

La baisse des autres produits par rapport à l'année précédente est due aux conséquences de la pandémie de coronavirus et à des transactions uniques réalisées en 2019. Ce double effet se reflète particulièrement dans la diminution des produits des ventes (–7 mio CHF; en plus de la fermeture temporaire d'organisations partenaires, p. ex. dans la restauration, la vente de détecteurs de 2019 au PSI ne s'est pas répétée). Les effets de la pandémie de coronavirus se sont aussi fait sentir dans les autres prestations de services (–8 mio CHF; surtout en raison de manifestations annulées ou reportées au *SwissTech Convention Center* à l'EPFL, et de la baisse des facturations de prestations non scientifiques), les remboursements de tiers (–4 mio CHF; suite à la forte baisse de l'activité de voyage lors de participations à des séminaires), et dans les produits des immeubles (–4 mio CHF; du fait de la diminution des recettes liées à la location de biens immobiliers).

Les produits immobiliers à rétrocéder à la Confédération sont séparés, depuis 2018, dans le tableau ci-dessus. Ceci est conforme à l'art. 2b Cessions de l'usage de l'ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF (RS 414.123) valable jusqu'au 31 décembre 2020. La somme ainsi reversée à la Confédération se trouve dans les charges de biens et services (cf. annexe 13).

Environ 28 mio CHF des autres produits reviennent aux entités intégralement consolidées depuis 2017 (sous-consolidation EPFL, notamment à la Société du Quartier Nord de l'EPFL (SQNE), la Société du Quartier de l'Innovation (SQIE) et la Fondation EPFL Innovation Park (FEIP).

12 Charges de personnel

Tableau 22: Charges de personnel

mio CHF	2020	2019	Ecart absolu
Corps professoral	217	209	8
Personnel scientifique	952	923	29
Personnel technique et administratif, apprenants, stagiaires	801	769	33
APG, Suva et autres remboursements	- 9	-10	1
Total salaires du personnel	1961	1891	70
Assurances sociales AVS / AC / AI / APG / Amat	126	118	7
Charges de prévoyance nettes	343	309	35
Assurance maladie et accident Suva (AP, ANP, IJ)	8	7	1
Contribution de l'employeur à la caisse d'allocations familiales (CAF / LAFam)	30	30	-
Total assurances sociales et charges de prévoyance	507	464	43
Autres prestations de l'employeur	-	-	-
Personnel temporaire	8	9	-1
Variation des provisions pour heures supplémentaires et vacances	1	-2	4
Variation des provisions pour primes de fidélité futures	-7	5	-12
Autres charges de personnel	20	19	1
Total charges de personnel	2490	2386	104

Les salaires du personnel ont augmenté en raison de la hausse du nombre de postes et des mesures salariales 2020 prises par le Conseil des EPF en coordination avec la Confédération. Le Conseil des EPF a adopté une augmentation de salaire de 1% (y c. la compensation du renchérissement 2019). De plus, 1,2% de la masse salariale des collaborateurs soumis au système salarial (SS) était disponible pour les ajustements de salaire individuels (sur la base de la performance et de l'expérience).

Les équivalents plein temps (EPT) moyens (sans les apprenants) se sont élevés à 19 361 (2019: 18 915 EPT), ce qui représente une augmentation de 2%.*

La composition détaillée des charges de prévoyance nettes est présentée à l'annexe 28 Charges de prévoyance nettes. Des explications sur les variations des provisions sont données à l'annexe 27 Provisions.

* Le rapport de gestion ne mentionne pas la valeur annuelle moyenne, mais l'effectif du personnel en fin d'année, qui est de 20 108,0 EPT (avec les apprenants). Le nombre figurant dans le rapport de gestion n'inclut pas les EPT des entités contrôlées.

13 Charges de biens et services

Tableau 23: Charges de biens et services

mio CHF	2020	2019	Ecart absolu
Charges de matériel et de marchandises	145	140	5
Coûts des locaux	356	350	6
Coûts énergétiques	61	64	-3
Coûts informatiques	106	93	13
Coûts pour consultations, expertises et professeurs invités	77	96	-19
Coûts de bibliothèque	27	33	-5
Autres charges d'exploitation	113	160	-47
Total charges de biens et services	885	935	-50

L'augmentation des charges de matériel et de marchandises concerne les immobilisations corporelles non activables et est liée à l'activité de construction plus soutenue à l'ETH Zurich pendant l'année sous revue.

Les coûts des locaux se composent à 69% (2019: 70%) des charges de loyers pour les immeubles appartenant à la Confédération qui sont utilisés par les institutions du Domaine des EPF. L'augmentation par rapport à 2019 est due aux loyers externes.

La pandémie de coronavirus s'est surtout fortement répercutée sur les autres postes des charges de biens et services. Dans le domaine de l'infrastructure informatique (part non activable), les coûts ont grimpé de 13 mio CHF. Les coûts pour consultations, expertises et professeurs invités ont en revanche baissé de 19 mio CHF, car il y a eu moins de dépenses pour les professeurs invités et l'organisation de séminaires.

Parmi les autres charges d'exploitation, les frais ont sensiblement baissé du fait de la pandémie (70% ou -48 mio CHF par rapport à 2019).

Pendant l'exercice sous revue, une somme a, une nouvelle fois, été reversée à la Confédération dans le cadre de la cession à des tiers de l'usage de biens immobiliers dont elle est propriétaire (Ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF, art. 2b). Cette somme a été ajoutée aux autres charges d'exploitation et se montait à 2 mio CHF. Le produit correspondant de 4 mio CHF est indiqué dans les Autres produits (cf. annexe 11).

14 Charges de transfert

Tableau 24: Charges de transfert

mio CHF	2020	2019	Ecart absolu
Bourses et autres contributions aux étudiants et doctorants	18	21	-3
Contributions à des projets de recherche	19	16	3
Autres charges de transfert	14	12	2
Total charges de transfert	51	49	2

Les charges de transfert sont les contributions pour lesquelles aucune prestation directe n'est facturée. Pendant l'exercice sous revue, l'ETH Zurich (-2 mio CHF) et l'EPFL (-1 mio CHF) affichent une baisse des bourses et autres contributions aux étudiants et doctorants.

S'agissant de l'augmentation des contributions à des projets de recherche, 1 mio CHF reviennent à l'ETH Zurich et 1 mio CHF au PSI.

La hausse de 2 mio CHF des autres charges de transfert est surtout imputable à l'Empa.

15 Résultat financier

Tableau 25: Résultat financier

mio CHF	2020	2019	Ecart absolu
PRODUITS FINANCIERS			
Produits des intérêts	5	5	–
Produits des participations	5	4	–
Réévaluation de la juste valeur des placements financiers	29	33	–4
Bénéfices de change	7	5	2
Autres produits financiers	–	–	–
Total produits financiers	46	47	–2
CHARGES FINANCIÈRES			
Charges d'intérêts	9	9	–
Autres charges liées à l'acquisition de capital	–	–	–
Réévaluation de la juste valeur des placements financiers	12	1	11
Pertes de change	12	8	4
Correction de valeur sur prêts et dépôts à terme	–	–	–
Autres charges financières	1	1	–
Total charges financières	34	20	14
Total résultat financier	11	28	–16

L'évolution des marchés financiers entraîne un rendement positif du capital de placement pendant l'exercice sous revue. L'évolution défavorable des taux de change réduit le résultat financier positif.

Les produits des intérêts comprennent des intérêts issus de l'actualisation de créances et de prêts à hauteur de 5 mio CHF (2019: 4 mio CHF).

Les charges d'intérêts englobent principalement celles issues du leasing financier. Des informations complémentaires sur le leasing financier sont disponibles à l'annexe 25 Engagements financiers.

16 Liquidités et placements à court terme

Tableau 26: Liquidités et placements à court terme

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019	Ecart absolu
Caisse	1	2	–1
Poste	214	258	–44
Banque	42	39	3
Placements à court terme (<90 jours)	1711	651	1060
Total liquidités et placements à court terme	1968	950	1018

1710 mio CHF ou 99,9% des placements à court terme concernent la Trésorerie fédérale, conformément à la convention de trésorerie du 29 novembre 2007 conclue entre l'Administration fédérale des finances et le Domaine des EPF. Ces fonds seront affectés à l'enseignement et à la recherche. L'augmentation pendant l'exercice sous revue s'explique notamment par un reclassement des fonds placés auprès de la Confédération. L'ETH Zurich (745 mio CHF) et l'EPFL (232 mio CHF) ont déplacé des placements financiers à court terme dans les placements à court terme concernant la Trésorerie fédérale (cf. annexe 22 Placements financiers et prêts).

Correction de valeur des créances

Pour les créances résultant de livraisons et prestations à risque, les corrections de valeur se montaient une nouvelle fois à 2 mio CHF fin 2020. Des corrections de valeur minimales ont été enregistrées pour les créances sur transactions sans contrepartie.

18 Stocks

Tableau 29: Stocks

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019	Ecart absolu
Stocks d'achats	10	10	–
Stocks de production propre	–	–	–
Total stocks	10	10	–

De par la nature de ses activités, le Domaine des EPF ne dispose pas d'importants stocks de marchandises ni de produits internes à vendre. Les stocks se composent d'articles faisant l'objet d'un réapprovisionnement régulier, tels que les produits chimiques et le matériel de laboratoire et expérimental destiné à l'enseignement et à la recherche. Un inventaire physique annuel est effectué pour les stocks d'une valeur globale supérieure à 100 000 CHF.

19 Actifs de régularisation

Tableau 30: Actifs de régularisation

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019	Ecart absolu
Intérêts	–	–	–
Charges payées d'avance	37	29	8
Autres actifs de régularisation	25	20	6
Total actifs de régularisation	63	49	14

Les principaux actifs de régularisation pour les charges payées d'avance concernent la bibliothèque (12 mio CHF), les avances de loyers (8 mio CHF) et les prestations informatiques (6 mio CHF).

Les autres actifs de régularisation comprennent notamment des régularisations de produits en lien avec des transactions IPSAS 9 (transactions avec contrepartie directe), qui se sont montées à 19 mio CHF.

20 Participations dans des entités associées et Joint Ventures

Des informations détaillées sur les principales entités associées figurent dans les tableaux suivants. Toutes les entités associées sont présentées à l'annexe 35 Relations avec les entités contrôlées et associées.

Il n'y a aucune Joint Venture dans le Domaine des EPF en 2020.

Les participations dans les entités associées ont été modifiées, comme le montre le tableau 31.

Tableau 31: Variation des participations dans les entités associées

mio CHF	2020	2019
Etat au 01.01	208	135
Entrées	–	–
Sorties	–	–
Dividendes	–	–
Part au résultat annuel	32	74
Part des transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres	2	–1
Etat au 31.12	242	208

La synthèse des informations financières concernant les principales entités associées figure ci-après. Les comptes et montants présentés ici ont été ajustés à des fins de comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence et de simplification pour la présentation des comptes du Domaine des EPF.

Tableau 32: Entités associées significatives – récapitulatif des informations financières

mio CHF	ETH Zurich Foundation *	Fondation Albert Lück **	Stiftung für Studentisches Wohnen	Fondation Les Bois Chamblard	Fondation Campus Biotech Geneva
31.12.2020					
Date de clôture des comptes	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2020
Actif circulant	387	9	6	12	7
Actif immobilisé	230	39	111	15	10
Capitaux de tiers à court terme *	38	9	1	–	5
Capitaux de tiers à long terme *	433	23	52	–	5
Produits	49	6	13	–	23
Résultat de l'exercice	32	–2	3	–	–2
Dividendes perçus de l'entité associée	–	–	–	–	–
31.12.2019					
Date de clôture des comptes	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2018	31.12.2018	31.12.2019
Actif circulant	330	1	5	11	12
Actif immobilisé	224	51	109	15	12
Capitaux de tiers à court terme *	46	7	1	–	8
Capitaux de tiers à long terme *	396	28	52	–	6
Produits	52	6	13	–	21
Résultat de l'exercice	73	1	4	–1	–1
Dividendes perçus de l'entité associée	–	–	–	–	–

* Les capitaux de tiers à court et à long terme de l'ETH Zurich Foundation comprennent les fonds affectés et engagements résultant de l'octroi de fonds de 38 mio CHF (court terme, année précédente: 46 mio CHF) et 433 mio CHF (long terme, année précédente: 396 mio CHF). Ces fonds et engagements sont déjà intégrés dans les capitaux propres de l'ETH Zurich en tant que part significative dans les réserves issues de dons et legs affectés.

** Une transaction importante effectuée pendant l'exercice 2020 figure dans les valeurs publiées au 31 décembre 2019

Tableau 33: Récapitulatif des informations sur les entités associées non significatives

mio CHF	2020	2019
Produits	33	38
Charge fiscale	–	1
Résultat de l'exercice	1	2

Pertes non comptabilisées issues des entités associées:

Il n'y avait pas de pertes non comptabilisées ni cumulées issues des entités associées en 2020.

21 Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations corporelles mobilières

Installations techniques d'exploitation, machines, équipements, mobilier, véhicules:

Les achats dans cette catégorie se montent à 94 mio CHF pour l'exercice sous revue (2019: 86 mio CHF). Exemples d'investissements majeurs consentis en 2020: spectomètres et microscopes à l'ETH Zurich et équipements techniques et scientifiques spécifiques à l'EPFL, comme la mise à niveau du «TCV Auxiliary Heating system». A cela se sont ajoutés des investissements dans SwissFEL (ligne de faisceaux ATHOS), SINQ-Upgrade et la SLS 2.0 au PSI. L'Empa a acheté des microscopes électroniques et réalisé une nouvelle fois des agrandissements du bâtiment de recherche et d'innovation NEST (construction de l'unité HiLo).

Les reclassements de 40 mio CHF concernent les immobilisations corporelles meubles en cours de construction qui ont pu être définitivement ajoutées à cette catégorie de placement pendant l'exercice sous revue et seront amorties à l'avenir. Les sorties de 23 mio CHF concernent les installations supprimées, sorties du bilan ou vendues. La valeur comptable des accélérateurs du PSI est de 457 mio CHF au 31 décembre 2020 (2019: 474 mio CHF).

Informatique et communication:

Le matériel informatique acquis pendant l'exercice sous revue et les moyens de communication à hauteur de 45 mio CHF consistent principalement en des systèmes de serveurs et des ordinateurs haute performance achetés par les hautes écoles. Dans cette catégorie aussi, les investissements ont été beaucoup plus élevés qu'en 2019 (28 mio CHF).

Les sorties (-13 mio CHF) concernent les installations supprimées, sorties du bilan ou vendues.

Acomptes, immobilisations corporelles meubles en cours de construction:

Dans cette catégorie, les entrées d'un montant de 59 mio CHF se répartissent en 40 mio CHF d'investissements dans les immobilisations corporelles meubles en cours de construction et 18 mio CHF d'acomptes versés.

Les reclassements de 41 mio CHF concernent les projets achevés qui ont pu être ajoutés à la catégorie de placement correspondante pendant l'exercice sous revue.

Tableau 34: Variation des immobilisations corporelles et incorporelles 2020

mio CHF	Installations techniques d'exploitation, machines, équipements, mobilier, véhicules	Informatique et communication	Acomptes, immobilisations corporelles meubles en cours de construction	Total immobilisations corporelles mobilières	Terrains, constructions	Immeubles en construction	Total immobilisations corporelles immobilières	Total immobilisations corporelles	Total immobilisations incorporelles
VALEURS D'ACQUISITION									
Etat au 01.01.2020	2 812	418	113	3 343	801	201	1 002	4 345	98
Entrées	94	45	59	198	16	105	122	320	5
Reclassements	40	1	-41	-	103	-103	-	-	-
Sorties	-23	-13	-1	-38	-8	-1	-9	-47	-
Etat au 31.12.2020	2 923	451	129	3 503	912	203	1 115	4 618	102
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES									
Etat au 01.01.2020	1 741	365	-	2 107	340	-	340	2 447	35
Amortissements	163	32	-	195	50	-	50	244	6
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Attributions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-20	-13	-	-34	-6	-	-6	-40	-
Etat au 31.12.2020	1 884	384	-	2 268	383	-	383	2 651	41
Valeur figurant au bilan au 31.12.2020	1 039	67	129	1 235	529	203	732	1 967	62
dont objets en leasing				-			198	198	-

Immobilisations corporelles immobilières

Les biens immobiliers appartiennent pour la plupart à la Confédération, c'est pourquoi il s'agit ici principalement des aménagements pour adaptation aux besoins des locataires. Les aménagements pour adaptation aux besoins des locataires en cours de construction affichent des entrées d'un montant de 105 mio CHF pendant l'exercice sous revue. La hausse du volume porté à l'actif (2019: 80 mio CHF) est notamment due à une activité de construction plus soutenue à l'ETH Zurich. De plus, pendant l'exercice sous revue, des aménagements de locaux pour adaptation aux besoins des locataires ont été réalisés à hauteur de 3 mio CHF pour l'aménagement intérieur du nouveau bâtiment de laboratoire et de bureau «Flux» à l'Eawag. Les immobilisations corporelles en leasing, d'un montant de 198 mio CHF, proviennent principalement des entités SQIE et SQNE contrôlées par l'EPFL.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles désignent les licences, brevets, droits, logiciels et droits d'utilisations comptabilisés à l'actif. La valeur comptable nette de 62 mio CHF se compose essentiellement des droits d'utilisation pour le bâtiment Microcity de l'EPFL (53 mio CHF). Les entrées de l'exercice sous revue concernent notamment les logiciels achetés par l'ETH Zurich, l'EPFL et le PSI.

Toutes les catégories de placement sont amorties conformément aux principes décrits à l'annexe 3. Les éventuelles dépréciations sont indiquées séparément dans les tableaux 34 et 35.

Tableau 35: Variation des immobilisations corporelles et incorporelles 2019

mio CHF	Installations techniques d'exploitation, machines, équipements, mobilier, véhicules	Informatique et communication	Acomptes, immobilisations corporelles meubles en cours de construction	Total immobilisations corporelles mobilières	Terrains, constructions	Immeubles en construction	Total immobilisations corporelles immobilières	Total immobilisations corporelles	Total immobilisations incorporelles
VALEURS D'ACQUISITION									
Ajustements du retraitement au 01.01.	-	-	-1	-1	-	-	-	-1	-
Etat au 01.01.2019	2 821	401	84	3 306	773	141	915	4 221	96
Entrées	86	28	53	167	12	80	92	259	2
Reclassements	21	2	-23	-	20	-20	-	-	-
Sorties	-116	-13	-2	-131	-5	-	-5	-136	-
Etat au 31.12.2019	2 812	418	113	3 343	801	201	1 002	4 345	98
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES									
Ajustements du retraitement au 01.01.	39	-	-	39	-	-	-	39	-
Etat au 01.01.2019	1 609	334	-	1 943	295	-	295	2 238	29
Amortissements	162	44	-	206	49	-	49	255	6
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Attributions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-30	-13	-	-43	-4	-	-4	-47	-
Etat au 31.12.2019	1 741	365	-	2 107	340	-	340	2 447	35
Valeur figurant au bilan au 31.12.2019	1 070	53	113	1 236	461	201	662	1 898	63
dont objets en leasing				-			209	209	-

La sortie des valeurs d'acquisition dans la catégorie Installations techniques d'exploitation, machines, équipements, mobilier, véhicules de l'année 2019 comprend un effet exceptionnel non monétaire au PSI d'un montant de 84 mio CHF. Le retraitement de 39 mio CHF est lié à l'ajustement de la durée d'utilisation des accélérateurs du PSI (cf. annexe 4 Incertitudes en termes d'évaluation et appréciations du management).

22 Placements financiers et prêts

Tableau 36: Placements financiers et prêts

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019	Ecart absolu
PLACEMENTS FINANCIERS ET PRÊTS À COURT TERME			
Titres, dépôts à terme et fonds de placement	339	283	55
Valeurs de remplacement positives	–	–	–
Autres actifs financiers	124	1146	–1022
Prêts	1	1	–
Total placements financiers et prêts à court terme	464	1430	–967
PLACEMENTS FINANCIERS ET PRÊTS À LONG TERME			
Titres et dépôts à terme	–	–	–
Autres actifs financiers	51	40	11
Prêts	1	1	–
Total placements financiers et prêts à long terme	52	42	11

Les placements financiers à court terme sont réalisés notamment avec des fonds de tiers perçus qui ne sont pas utilisés immédiatement. Conformément à la convention de trésorerie conclue entre l'AFF et le Domaine des EPF, ces fonds sont placés sur le marché ou auprès de la Confédération. Les fonds de tiers placés sur le marché sont gérés par des banques suisses dans le cadre de mandats de gestion de fortune. La performance positive ainsi que le relèvement de 35 mio CHF d'un mandat de gestion de fortune à l'ETH Zurich ont entraîné une augmentation des titres, dépôts à terme et fonds de placement.

Les autres actifs financiers à court terme contiennent surtout les comptes de dépôt à court terme auprès de la Confédération, avec une durée totale ou résiduelle à la date d'acquisition de trois à douze mois. La diminution traduit principalement le transfert de l'ETH Zurich (–745 mio CHF) et de l'EPFL (–232 mio CHF) dans des comptes de dépôt auprès de la Confédération avec une durée résiduelle de moins de trois mois (placements à court terme), afin d'accroître la flexibilité financière (cf. annexe 16 Liquidités et placements à court terme).

Les autres actifs financiers à long terme comprennent les participations disponibles à la vente (14 mio CHF) et le compte de dépôt à long terme auprès de la Confédération (37 mio CHF), qui a été alimenté de 10 mio CHF net. Ce compte de dépôt est alimenté chaque année afin de pouvoir financer le démantèlement des accélérateurs du PSI (cf. l'annexe 27 Provisions). Les participations disponibles à la vente comprennent principalement des participations dans des spin-off, avec une part de moins de 20% dans les livres de l'ETH Zurich, du Conseil des EPF (pour le Domaine des EPF détenues à titre fiduciaire par l'EPFL) et du PSI. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

Les prêts à court et long terme de 3 mio CHF se composent pour un tiers de prêts à conditions préférentielles accordés à des étudiants, des doctorants et des spin-off. Les prêts octroyés aux étudiants et doctorants doivent être remboursés dans un délai d'un an (court terme) ou par traites pendant six ans dès la fin des études (long terme). Au 31 décembre 2020, il n'y avait aucun prêt échu important. Aucune correction de valeur importante n'a été saisie sur des prêts.

Sur tous les placements financiers recensés fin 2020 (516 mio CHF), 161 mio CHF (2019: 1173 mio CHF) étaient placés auprès de la Confédération et 339 mio CHF (2019: 283 mio CHF) auprès d'établissements financiers.

23 Cofinancements

Tableau 37: Cofinancements

mio CHF	2020	2019	Ecart absolu
VALEURS D'ACQUISITION			
Etat au 01.01	164	164	-
Entrées	-	-	-
Sorties	-1	-	-1
Etat au 31.12	163	164	-1
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES			
Etat au 01.01	40	36	4
Amortissements	5	4	-
Sorties	-1	-	-1
Etat au 31.12	45	40	4
Valeur figurant au bilan au 31.12.	118	123	-5

Aucune entrée n'a été enregistrée pendant l'exercice 2020. La correction de valeur des cofinancements sous forme d'amortissements annuels (2020: -5 mio CHF) a abouti, fin 2020, à une valeur au bilan de 118 mio CHF.

24 Engagements courants

Tableau 38: Engagements courants

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019	Ecart absolu
Engagements résultant de livraisons et prestations	61	41	20
Engagements envers des assurances sociales	28	37	-9
Autres engagements courants	100	76	24
Total engagements courants	189	154	35

L'augmentation des engagements résultant de livraisons et prestations se compose de deux effets: tout d'abord, l'ETH Zurich a affiché une hausse de 29 mio CHF qui reflète la variabilité du chiffre d'affaires des créanciers. Ensuite, l'EPFL (-7 mio CHF) et le PSI (-3 mio CHF) ont enregistré une réduction.

L'augmentation des autres engagements courants est principalement imputable aux impôts à la source plus élevés dus à l'administration fiscale cantonale. Ce poste contient aussi des engagements financiers résultant de projets vis-à-vis de partenaires de recherche impliqués, pour lesquels les institutions du Domaine des EPF jouent le rôle de *Leading House*.

25 Engagements financiers

Tableau 39: Engagements financiers à court et long terme – Aperçu

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019	Ecart absolu
ENGAGEMENTS FINANCIERS À COURT TERME			
Engagements envers des instituts financiers	–	–	–
Engagements de leasing financier	9	9	–
Valeurs de remplacement négatives	–	–	–
Autres engagements financiers	9	6	4
Total engagements financiers à court terme	19	15	4
ENGAGEMENTS FINANCIERS À LONG TERME			
Engagements de leasing financier	267	276	– 9
Autres engagements financiers	68	74	– 6
Total engagements financiers à long terme	335	350	– 15

Tableau 40: Engagements financiers à court et long terme – variation

mio CHF	2020			2019		
	Court terme	Long terme	Total	Court terme	Long terme	Total
Engagements financiers état au 01.01	15	350	365	16	361	377
Augmentation des engagements financiers à court et à long terme	–	1	1	1	–	1
Remboursement des engagements financiers à court et à long terme	– 10	–	– 10	– 10	–	– 10
Total des variations monétaires	– 10	1	– 9	– 9	–	– 9
Variations des justes valeurs	–	–	–	– 1	–	– 1
Reclassements	16	– 16	–	11	– 11	–
Autres changements	– 2	–	– 2	– 3	–	– 3
Total des variations non monétaires	14	– 16	– 2	8	– 11	– 3
Engagements financiers état au 31.12	19	335	353	15	350	365

Les engagements de leasing financier diminuent à hauteur de la part d'amortissement des paiements de leasing annuels. Les autres engagements financiers contiennent l'engagement de prestations découlant du droit d'utilisation obtenu à l'EPFL en lien avec le bâtiment Microcity, qui a été comptabilisé comme un leasing financier (53 mio CHF, 2019: 55 mio CHF). La baisse annuelle correspond à une prestation reçue périodiquement et est comptabilisée en tant que produit de dons sans effet sur la trésorerie.

Tableau 41: Leasings financiers

mio CHF	Redevances futures des leasings	Charges financières futures	Valeur actuelle des redevances futures des leasings	Redevances futures des leasings	Charges financières futures	Valeur actuelle des redevances futures des leasings
	2020	2020	2020	2019	2019	2019
Echéances						
Echéance jusqu'à 1 an	17	8	9	17	8	9
Echéance entre 1 et 5 ans	68	29	39	68	30	38
Echéance à plus de 5 ans	294	66	228	311	73	238
Etat au 31.12.	379	103	276	396	111	285
			2020	2019		
CHARGES DE LEASING						
Locations conditionnelles comptabilisées comme charges pendant la période			–	–		
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES						
Futurs produits des sous-locations (résultant des contrats non résiliables)			29	36		

Les leasings financiers auprès de l'EPFL concernent des biens immobiliers des sociétés simples SQIE et SQNE. L'annexe 4 (Incertitudes en termes d'évaluation et appréciations du management) décrit les hypothèses que l'EPFL a émises pour la présentation de ces contrats de leasing dans les comptes. Les deux contrats de leasing comprennent une clause d'adaptation du loyer à l'évolution générale des prix (indice des prix à la consommation). La valeur actuelle des paiements de leasing minimaux est de 165 mio CHF pour la SQNE et de 95 mio CHF pour la SQIE fin 2020 (durée du leasing: 30 ans). Le leasing financier de l'ETH Zurich concerne un bien immobilier sur le campus de Hönggerberg (total de la valeur actuelle des futurs paiements de leasing minimaux: 16 mio CHF). Le bâtiment est occupé depuis septembre 2015, et le contrat est valable jusqu'en 2045. Il n'y a pas d'options de prolongement ou d'acquisition. Le loyer net est cependant indexé à 80% et peut toujours être ajusté à la fin de l'année.

26 Passifs de régularisation

Tableau 42: Passifs de régularisation

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019	Ecart absolu
Intérêts	–	–	–
Produits perçus à l'avance	114	105	9
Autres passifs de régularisation	37	45	–8
Total passifs de régularisation	151	150	1

Les produits perçus à l'avance englobent notamment les contrats de prestations et les recherches sous mandat sur transactions avec contrepartie conformément à la norme IPSAS 9 (2020: 107 mio CHF; 2019: 98 mio CHF). Compte tenu du volume de mandats généralement plus élevé avec IPSAS 9, les montants perçus à l'avance ont aussi augmenté.

Les autres passifs de régularisation sont surtout des régularisations d'impôts à la source et de transferts de charges pour l'approvisionnement central pour l'exploitation et les projets de construction ou pour l'achat de biens informatiques. Le total se répartit entre l'ETH Zurich (16 mio CHF), l'EPFL (11 mio CHF), le PSI (7 mio CHF), l'Empa et l'Eawag (chacun 1 mio CHF).

27 Provisions

Tableau 43: Provisions – aperçu

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019	Ecart absolu
Vacances et heures supplémentaires	101	99	1
Autres prestations en faveur du personnel selon IPSAS 39	64	71	-7
Démantèlement d'actifs	549	551	-1
Cautionnements et garanties	-	-	-
Litiges	2	2	1
Autres provisions	2	-	1
Total provisions	718	723	-5

Les provisions pour vacances et heures supplémentaires sont calculées à l'aide des soldes d'heures effectifs pour chaque collaboratrice / collaborateur. Cet avoir des collaborateurs est qualifié de courant. Pendant l'exercice sous revue, cette provision a été constituée à l'EPFL (+5 mio CHF), et une dissolution a été enregistrée au PSI (-4 mio CHF), ce qui, en termes nets, a presque conduit à une compensation.

Le poste Autres prestations en faveur du personnel selon IPSAS 39 comprend les bonus d'ancienneté / primes de fidélité, évalués par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La constitution et l'utilisation de cette provision sont présentées séparément.

Le poste Démantèlement d'actifs comprend 542 mio CHF (2019: 543 mio CHF) dédiés au démantèlement des accélérateurs du PSI et à l'élimination de leurs composants radioactifs (cf. les explications à l'annexe 4 Incertitudes en termes d'évaluation et appréciations du management). Durant l'exercice sous revue, le PSI a utilisé 1 mio CHF (2019: 2 mio CHF) pour les premières mesures liées au démantèlement. L'entrée annuelle prévue pour le financement de ces coûts sur le compte de dépôt auprès de la Confédération se monte à 11 mio CHF. Le PSI a aussi des provisions d'un montant de quelque 4 mio CHF chacune pour le démantèlement de Gantry 3 (installation pour la radiothérapie) et de SwissFEL.

Tableau 44: Provisions – variation 2020

mio CHF	Vacances et heures supplémentaires	Autres prestations en faveur du personnel selon IPSAS 39	Démantèlement d'actifs	Cautionnements et garanties	Litiges	Autres provisions	Total provisions
Etat au 01.01.2020	99	71	551	-	2	-	723
Constitution	5	2	-	-	2	2	11
Dissolution	-4	-	-	-	-1	-	-5
Utilisation	-	-9	-1	-	-	-	-11
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de la valeur actuelle	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12.2020	101	64	549	-	2	2	718
dont à court terme	101	-	3	-	2	2	108
dont à long terme	-	64	546	-	-	-	610

Tableau 45: Provisions – variation 2019

mio CHF	Vacances et heures supplémentaires	Autres prestations en faveur du personnel selon IPSAS 39	Démantèlement d'actifs	Cautionnements et garanties	Litiges	Autres provisions	Total provisions
Ajustements du retraitement au 01.01.	-	-	-1	-	-	-	-1
Etat au 01.01.2019	102	66	637	-	2	5	812
Constitution	1	13	-	-	1	-	14
Dissolution	-2	-	-84	-	-1	-3	-90
Utilisation	-1	-8	-2	-	-	-2	-14
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de la valeur actuelle	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12.2019	99	71	551	-	2	-	723
dont à court terme	99	-	-	-	2	-	102
dont à long terme	-	71	550	-	-	-	621

28 Engagements nets de prévoyance

La majorité des employés et bénéficiaires de rentes des institutions du Domaine des EPF ainsi que de l'état-major du Conseil des EPF et la présidence sont assurés dans la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de l'institution collective Caisse fédérale de pensions PUBLICA (PUBLICA). Comme il n'y a aucune autre caisse de prévoyance significative pour les entités contrôlées, les explications ci-dessous se rapportent à la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA. Cependant, le montant des engagements nets de prévoyance au 31 décembre 2020 comprend aussi des engagements résultant d'autres plans de prévoyance en dehors de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA à hauteur de 3 mio CHF (année précédente: 4 mio CHF).

Cadre juridique et responsabilités

Prescriptions légales

La mise en œuvre de la prévoyance du personnel doit se faire par le biais d'une institution de prévoyance distincte de l'employeur. La loi prescrit des prestations minimales.

Organisation de la prévoyance

PUBLICA est un organisme de droit public autonome de la Confédération.

La Commission de la caisse est l'organe suprême de PUBLICA. Outre la direction, elle assure la surveillance et le contrôle de la gestion de PUBLICA. Composée de manière paritaire, la Commission comprend 16 membres (dont huit représentent les personnes assurées et huit les employeurs de toutes les caisses de prévoyance affiliées). L'organe suprême de PUBLICA se compose donc d'autant de représentantes et représentants des salariés que des employeurs.

Chaque caisse de prévoyance a son propre organe paritaire. Il intervient notamment lors de la conclusion de contrats d'affiliation et décide de l'affectation des éventuels excédents. L'organe paritaire se compose de neuf représentants des employeurs et de neuf représentants des salariés des entités.

Plan de prévoyance

Au sens de la norme IPSAS 39, la solution de prévoyance doit être classifiée comme fondée sur le régime de prestations définies (*defined benefit*).

Le plan de prévoyance est défini dans les règlements de prévoyance concernant les collaboratrices et collaborateurs ainsi que le corps professoral de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF. Ces règlements font partie intégrante du contrat d'affiliation avec PUBLICA. En cas d'invalidité, de décès, de vieillesse et de départ, le plan de prévoyance accorde davantage de prestations que les prestations minimales requises par la législation. Il s'agit donc d'un plan enveloppant (prestations obligatoires et subobligatoires).

Les cotisations d'épargne des employeurs et des salariés sont définies en pourcentage du salaire assuré. Une prime de risque est prélevée pour l'assurance des risques décès et invalidité. L'employeur paie les coûts administratifs.

La rente de vieillesse provient de l'avoir de vieillesse disponible au moment du départ à la retraite multiplié par le taux de conversion défini dans le règlement. Le salarié a la possibilité de percevoir les prestations de vieillesse sous forme de capital. Des plans de prévoyance existent pour différents groupes d'assurés. De plus, le salarié peut verser des cotisations d'épargne supplémentaires.

Les prestations de risque sont calculées en fonction du capital-épargne projeté, intérêts compris, et du taux de conversion.

Placements

PUBLICA effectue les placements pour l'ensemble des caisses de prévoyance (avec le même profil de placement).

Organe suprême de PUBLICA, la Commission de la caisse répond entièrement de la gestion de la fortune. Elle édicte et modifie le règlement concernant les placements et définit la stratégie de placement. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse pour les questions liées aux placements et veille au respect du règlement et de la stratégie y afférents.

Le service *Asset Management* de PUBLICA est responsable de la mise en œuvre de la stratégie de placement. Les décisions tactiques consistant à s'écarter temporairement des pondérations de la stratégie de placement afin de générer une valeur ajoutée par rapport à la stratégie relèvent également de ce service. En cas de constitution ou de suppression de catégories de placement sur plusieurs années, une stratégie au pro rata est calculée pour que les transactions soient diversifiées dans le temps.

Risques pour l'employeur

L'organe paritaire de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF peut modifier à tout moment le système de financement (cotisations et prestations futures). Pendant la durée d'un découvert au sens du droit de la prévoyance (art. 44 OPP 2) et dès lors que d'autres mesures ne permettent pas d'atteindre l'objectif, il peut prélever des contributions d'assainissement auprès de l'employeur. L'employeur doit néanmoins donner son accord si celles-ci servent à financer des prestations surobligatoires.

Le taux de couverture définitif réglementaire de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA, selon l'OPP 2, s'établissait fin 2020 à 107,9% (2019: 105,6%). A la fin de l'année, le taux de couverture économique définitif de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA atteignait 88,9% (2019: 87,3%).

Evénements particuliers

Au cours de la période sous revue, il n'y a eu à la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA aucune modification, réduction ou indemnité du plan de prévoyance devant être prise en compte.

Changement d'estimation au 31 décembre 2020: mise en place du *Risk Sharing* et modification de la fixation du taux d'actualisation

Selon le partage des risques entre employeur et employés (*Risk Sharing*), seule la part des engagements de prévoyance qui doit vraisemblablement être prise en charge par l'employeur est désormais prise en compte. Cela permet de donner une idée plus réaliste des coûts liés au plan de prévoyance prévus pour le Domaine des EPF. Le *Risk Sharing* n'était pas encore appliqué lors du calcul actuariel au 31 décembre 2019. Le processus d'estimation pour la définition des hypothèses financières tenant compte du *Risk Sharing* a été utilisé pour la première fois au 31 décembre 2020.

La prise en compte du *Risk Sharing* s'est traduit par une diminution des engagements nets de prévoyance de 336 mio CHF au 31 décembre 2020, qui a été comptabilisée directement dans les capitaux propres en tant que changement d'estimation dans les bénéfices et pertes actuariels.

En outre, le taux d'actualisation au 31 décembre 2020 a pour la première fois été calculé en fonction du rendement d'obligations à taux fixes d'entreprises de premier rang. Cette modification est elle aussi inscrite directement dans les capitaux propres en tant que changement d'estimation.

Tableau 46: Engagements nets de prévoyance

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019	Ecart absolu
Valeur actuelle des engagements de prévoyance	- 8 866	- 9 842	976
Juste valeur des actifs du régime	7779	7 419	360
Engagements nets de prévoyance inscrits au bilan	- 1087	- 2423	1336

La baisse des engagements nets de prévoyance de 1336 mio CHF est due à une réduction de la valeur actuelle des engagements de prévoyance et à une hausse des actifs du régime à la valeur de marché. L'effet ponctuel de l'introduction du *Risk Sharing* a été comptabilisé sans effet sur le résultat au 31 décembre 2020 et a induit une diminution des engagements de 336 mio CHF. De plus, la hausse du taux d'actualisation (31 décembre 2020: 0,2% / 31 décembre 2019: -0,2%) ainsi que l'adaptation des hypothèses démographiques ont entraîné une réduction respective des engagements nets de prévoyance de 618 mio CHF et de 301 mio CHF. Les actifs du régime ont augmenté de 361 mio CHF en raison du rendement positif des placements.

Sur le montant total, 3 mio CHF des engagements nets de prévoyance (2019: 4 mio CHF) se rapportent à des plans de prévoyance en dehors de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA.

Tableau 47: Charges de prévoyance nettes

mio CHF	2020	2019	Ecart absolu
Coût des services rendus au cours de la période (employeur)	337	291	46
Coût des services passés	7	6	1
Bénéfices (-) / pertes (+) issus des indemnités du plan	-	-	-
Charges d'intérêts des engagements de prévoyance	-20	27	-47
Produits des intérêts des actifs du régime	15	-20	35
Frais d'administration (hors frais de gestion de fortune)	4	4	-
Autres	-	-	-
Total charges de prévoyance nettes inscrites au compte de résultat y c. charges d'intérêts	343	308	35

Durant l'exercice sous revue, les charges de prévoyance nettes du Domaine des EPF ont atteint 343 mio CHF (2019: 308 mio CHF), dont 1 mio CHF (2019: 1 mio CHF) se rapportent à des plans de prévoyance en dehors de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA.

Les charges de prévoyance nettes du Domaine des EPF sont de 35 mio CHF supérieures à celles de l'année précédente. La hausse des coûts des services rendus au cours de la période (+46 mio CHF) ainsi que la variation des charges d'intérêts des engagements de prévoyance et la variation des produits des intérêts des actifs du régime s'expliquent principalement par l'adaptation des hypothèses actuarielles durant l'année précédente (taux d'actualisation au 1^{er} janvier 2020: -0,2% contre 0,3% au 1^{er} janvier 2019). Du fait du taux d'actualisation négatif, l'actualisation des engagements de prévoyance pour l'exercice 2020 permet de dégager des produits d'intérêts. Puisque la norme IPSAS 39 prévoit que les charges de prévoyance se basent sur les hypothèses de l'année précédente, les répercussions de la prise en compte du *risk sharing* sur le montant des charges de prévoyance ne se feront sentir que l'année prochaine.

Les coûts des services passés comprennent les rachats pour le corps professoral de l'ETH Zurich et de l'EPFL. Au cours de l'exercice, aucun dépôt (2019: 3,5 mio CHF) n'a été transféré par le Conseil des EPF à la caisse de prévoyance du Domaine des EPF.

Pour l'exercice à venir, des cotisations de l'employeur à hauteur de 235 mio CHF ainsi que des cotisations des assurés à hauteur de 130 mio CHF sont attendues.

Tableau 48: Réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019	Ecart absolu
Bénéfices (-) et pertes (+) actuariels	-1081	725	-1806
issus de la variation des hypothèses financières	-905	659	-1564
issus de la variation des hypothèses démographiques	-301	-1	-299
issus de la variation empirique	125	67	57
Rendement des actifs du régime, hors produit des intérêts (bénéfices (-) / pertes (+))	-361	-618	258
Autres	-	-	-
Réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres	-1442	107	-1549
Montant cumulé de la réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres (bénéfice (-) / perte (+))	31	1473	-1442

En 2020, le bénéfice généré par la réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres s'élève à 1442 mio CHF (2019: perte de 107 mio CHF imputable à la réévaluation). Cela donne, pour les réserves de réévaluation négatives, un montant de 31 mio CHF au 31 décembre 2020 (2019: 1473 mio CHF), dont des bénéfices générés par des réévaluations de 2 mio CHF (2019: 1 mio CHF) qui se rapportent à des plans de prévoyance en dehors de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA.

Les bénéfices actuariels issus de la variation des hypothèses financières résultent de la hausse du taux d'actualisation (618 mio CHF) ainsi que de l'introduction du partage des risques (*risk sharing*) (336 mio CHF). Ils ont été légèrement atténués par l'augmentation de la rémunération de l'avoir de vieillesse et par la baisse de l'évolution attendue des salaires (perte actuarielle de 49 mio CHF). L'adaptation des hypothèses démographiques (notamment des probabilités de départ et d'invalidité) s'est traduite par des bénéfices actuariels à hauteur de 301 mio CHF (2019: 1 mio CHF). Le rendement des actifs du régime, qui est comptabilisé dans les capitaux propres, s'explique par le rendement des placements de plus de 4,2%, un taux supérieur au rendement attendu (ce qui correspond à un taux d'actualisation de -0,2%).

Tableau 49: Evolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies

mio CHF	2020	2019
Valeur actuelle des engagements de prévoyance état au 01.01	9 842	9 033
Coût des services rendus au cours de la période (employeur)	337	291
Charges d'intérêts des engagements de prévoyance	- 20	27
Cotisations des assurés	132	126
Prestations perçues (+) et versées (-)	- 351	- 367
Coût des services passés	7	6
Bénéfices (-)/pertes (+) issus des indemnités du plan	-	-
Bénéfices (-)/pertes (+) actuariels	- 1 081	725
Autres	-	-
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 31.12	8 866	9 842

La durée moyenne pondérée des engagements de prévoyance à prestations définies s'élève à 14,2 années au 31 décembre 2020 (2019: 15,6 années).

Tableau 50: Evolution des actifs du régime

mio CHF	2020	2019
Juste valeur des actifs du régime état au 01.01	7 419	6 795
Produits des intérêts des actifs du régime	- 15	20
Cotisations de l'employeur	237	231
Cotisations des assurés	132	126
Prestations perçues (+) et versées (-)	- 351	- 367
Bénéfices (+)/pertes (-) issus des indemnités du plan	-	-
Frais d'administration (hors frais de gestion de fortune)	- 4	- 4
Rendement des actifs du régime, hors produit des intérêts (bénéfices (+)/pertes (-))	361	618
Autres	-	-
Juste valeur des actifs du régime état au 31.12	7 779	7 419

Tableau 51: Variation des engagements nets de prévoyance

mio CHF	2020	2019
Engagements nets de prévoyance état au 01.01.	- 2 423	- 2 239
Charges de prévoyance nettes y c. charges d'intérêts inscrites au compte de résultat	- 343	- 308
Réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres	1 442	- 107
Cotisations de l'employeur	237	231
Engagements acquittés directement par l'entité	-	-
Autres	-	-
Engagements nets de prévoyance état au 31.12.	- 1 087	- 2 423

Tableau 52: Principales catégories des actifs du régime (en pourcentage)

Pourcentage	31.12.2020 *			31.12.2019 *		
	Coté	Non coté	Total	Coté	Non coté	Total
Liquidités	3	–	3	4	–	4
Obligations (en CHF) Confédération	6	–	6	5	–	5
Obligations (en CHF) hors Confédération	10	–	10	10	–	10
Emprunts d'Etat (en devises étrangères)	25	–	25	26	–	26
Obligations d'entreprises (en devises étrangères)	10	–	10	11	–	11
Hypothèques	1	–	1	–	–	–
Actions	26	–	26	27	–	27
Immobilier	4	6	10	3	6	9
Matières premières	2	–	2	3	–	3
Autres	–	7	7	–	5	5
Total des actifs du régime	87	13	100	89	11	100

* Ce tableau a été adapté, y c. les chiffres de l'exercice précédent. Les parts cotées et non cotées en pourcentage du total des actifs du régime sont désormais indiquées par catégorie.

PUBLICA supporte les risques actuariels propres aux placements. La stratégie de placement est définie de sorte que les prestations réglementaires puissent être fournies à leur échéance.

Il n'y a pas de biens immobiliers de la caisse de prévoyance utilisés par l'employeur.

Tableau 53: Principales hypothèses actuarielles utilisées à la date de clôture de l'exercice (en pourcentage)

Pourcentage	2020	2019
Taux d'actualisation au 01.01.	– 0,20	0,30
Taux d'actualisation au 31.12.	0,20	– 0,20
Evolution attendue des salaires	0,40	0,50
Evolution attendue des rentes	0,00	0,00
Rémunération de l'avoir de vieillesse	0,30	0,00
Contribution des employés au déficit de financement	36,00	n/a
Espérance de vie à l'âge de 65 ans – femmes (nombre d'années)	24,76	24,65
Espérance de vie à l'âge de 65 ans – hommes (nombre d'années)	22,72	22,61

Le taux d'actualisation repose désormais sur le rendement d'obligations à taux fixes d'entreprises de premier rang (2019: sur les taux d'intérêt au comptant des obligations de la Confédération publiés chaque mois par la Banque Nationale Suisse) ainsi que sur les prévisions de flux de capitaux de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA, selon les données de base de l'exercice précédent. Les prévisions d'évolution des salaires se fondent sur des données de référence économiques. L'évolution des rentes correspond aux prévisions d'évolution des rentes pour la durée restante moyenne compte tenu de la situation financière de la caisse de pension. La part des salariés dans le déficit de financement est fonction de l'échelonnement actuel des contributions d'épargne réglementaires. Les tables de génération LPP 2015 sont utilisées pour calculer l'hypothèse de l'espérance de vie.

Tableau 54: Analyse de sensibilité (variation de la valeur actuelle des engagements de prévoyance)

mio CHF	31.12.2020		31.12.2019	
	Révision à la hausse des hypothèses	Révision à la baisse des hypothèses	Révision à la hausse des hypothèses	Révision à la baisse des hypothèses
Taux d'actualisation (variation +/- 0,25%)	- 233	248	- 372	398
Evolution attendue des salaires (variation +/- 0,25%)	24	- 23	41	- 40
Evolution attendue des rentes (variation +/- 0,25%)	193	n/a	307	n/a
Rémunération de l'avoire de vieillesse (variation +/- 0,25%)	42	- 42	61	n/a
Contribution des employés au déficit de financement (variation +/- 10%)	- 100	100	n/a	n/a
Espérance de vie (variation +/- 1 an)	239	- 242	358	- 362

L'analyse de sensibilité permet de calculer la variation des engagements de prévoyance en cas d'ajustement des hypothèses actuarielles. Une seule hypothèse est modifiée tandis que les autres paramètres demeurent inchangés.

Le taux d'actualisation, les hypothèses sur l'évolution des salaires et sur la rémunération de l'avoire de vieillesse ainsi que la contribution des employés au déficit de financement ont été relevés ou abaissés d'un nombre de points de pourcentage fixes. L'hypothèse sur l'évolution des rentes a été relevée et non abaissée pour l'exercice sous revue puisqu'il est impossible de réduire les rentes (l'hypothèse sur la rémunération de l'avoire de vieillesse avait également été prise en compte l'année précédente). La sensibilité en matière d'espérance de vie a été calculée en réduisant ou en augmentant l'espérance de vie à l'aide d'un facteur forfaitaire. L'espérance de vie a ainsi été augmentée ou réduite d'environ un an pour la plupart des classes d'âge.

29 Fonds de tiers affectés

Tableau 55: Fonds de tiers affectés

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019	Ecart absolu
Contributions à la recherche du Fonds national suisse (FNS)	684	644	40
Contributions à la recherche de l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	63	64	-
Contributions à la recherche de l'Union européenne (UE)	464	423	41
Contributions à la recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	98	115	-17
Contributions à la recherche axée sur l'économie (secteur privé)	98	115	-17
Contributions à la recherche autres fonds de tiers	96	86	10
Dons et legs	106	110	-4
Total fonds de tiers affectés	1608	1555	53

Les fonds de tiers affectés correspondent aux engagements de prestations qui doivent encore être fournis dans le cadre des projets et mandats de recherche en cours, issus de contrats sans contrepartie. L'augmentation de 53 mio CHF, soit + 3%, est positive. Elle reflète une progression des fonds de tiers disponibles pour le financement de la recherche dans le Domaine des EPF.

Auprès du FNS, presque toutes les institutions ont pu obtenir en 2020 un plus grand nombre de nouveaux projets. Les montants de ces contrats ont été immédiatement comptabilisés. En raison de l'augmentation du volume de projets, les fonds de tiers affectés du FNS ont aussi progressé par rapport à l'année dernière.

Les fonds de tiers affectés issus de contributions à la recherche de l'UE ont enregistré une hausse dans toutes les institutions, hormis au WSL. Pendant l'exercice sous revue, plus d'octroi de fonds d'encouragement ont été obtenus, notamment dans le domaine des *Future Emerging Technologies (FET)*.

Les fonds de la recherche sectorielle de 2019 contenaient un contrat de quatre ans pour l'alerte en cas de risque d'avalanches, que le WSL avait conclu cette même année avec l'OFEV. Ce contrat a été résilié pendant l'exercice sous revue car cette activité sera financée dès 2021 directement par le biais de la contribution financière. En conséquence, ceci a entraîné une baisse des fonds de tiers affectés à la recherche sectorielle.

Le recul des fonds de tiers issus du secteur privé est surtout dû à un contrat entre l'EPFL et la *Wyss Foundation*, qui est arrivé à échéance pendant l'exercice sous revue.

Les fonds de tiers affectés de la catégorie Autres fonds de tiers liés à des projets ont diminué dans la plupart des entités en raison de l'avancement des projets qui sont financés par les cantons, les communes, les organismes de droit public et les organisations internationales. La hausse du total s'explique par un contrat conclu entre l'EPFL et l'Université de Lausanne (UNIL): cette dernière financera la moitié des équipements d'un nouveau centre de recherche (*Dubochet Center for Imaging*) et des coûts de personnel pour une nouvelle chaire.

30 Gestion financière des risques et informations supplémentaires sur les instruments financiers

Généralités

La gestion financière des risques est intégrée dans la gestion des risques générale du Domaine des EPF, qui fait l'objet d'un rapport annuel à l'attention du Conseil des EPF (cf. rapport de gestion, chapitre Situation et gestion de risques, p. 48).

La gestion financière des risques traite notamment du risque de crédit (risque de défaut), du risque de liquidité et du risque de marché (risque de taux d'intérêt, de cours et de change).

Le risque de crédit reste la priorité de la gestion des risques. Des directives sur la gestion du placement de moyens financiers existent afin d'atténuer le risque de défaut et de marché. Une grande partie des créances et des droits résultant d'actifs financiers concernent des parties jouissant d'une solvabilité élevée. Une accumulation des créances importantes n'existe que vis-à-vis de ces contreparties, raison pour laquelle le risque de crédit est considéré comme faible. En outre, il existe des créances et des placements financiers en devises étrangères, qui sont garantis au cas par cas afin de minimiser le risque de change.

Le respect et l'efficacité des directives sont garantis par le système de contrôle interne (SCI).

Risque de crédit et de défaut

Le risque maximal de défaut correspond aux valeurs comptables du bilan. Compte tenu du fait qu'une grande partie des actifs financiers concernent la Confédération et d'autres institutions publiques, le risque réel est très faible.

Le tableau 56 ci-après indique le risque maximal de défaut.

Tableau 56: Risque maximal de défaut

mio CHF	Total	Confédération	Commission européenne PCRD *	FNS, Innosuisse, assurances sociales AVS, Suva	BNS et banques avec garantie d'Etat	Postfinance et autres banques	Autres contreparties
Liquidités et placements à court terme	1968	1711	–	–	27	229	–
Créances sur transactions sans contrepartie	1588	93	351	540	–	–	603
Créances sur transactions avec contrepartie	60	4	–	1	–	–	55
Placements financiers et prêts	516	161	–	–	–	20	335
Actifs de régularisation	25	1	–	–	–	–	25
Total	4157	1970	352	540	27	250	1018
	31.12.2019						
Total période précédente	4041	1946	338	524	17	301	915

* Les créances résiduelles envers la Confédération (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI) résultant du programme de transition pour Horizon 2020 et les créances envers des universités européennes résultant de programmes-cadres de recherche de l'UE figurent dans la colonne Commission européenne.

Risque de liquidité

Le Domaine des EPF dispose de processus et de principes garantissant une liquidité suffisante pour s'acquitter des engagements courants et futurs. Il détient notamment une réserve suffisante de liquidités et de titres négociables.

Les engagements financiers résultent surtout des engagements opérationnels courants et des engagements de leasing. Les charges et investissements sont généralement autofinancés. Dans certains cas, des investissements sont financés par des contrats de leasing. Les engagements financiers contiennent les engagements découlant du droit d'utilisation comptabilisé, obtenu gratuitement par l'EPFL (Microcity), qui est traité comme un leasing financier mais ne représente pas de risque de liquidité.

Le tableau 57 ci-après précise les échéances des engagements financiers.

Les entités contrôlées par les institutions du Domaine des EPF peuvent emprunter des fonds sur le marché financier.

Tous les engagements financiers sont couverts par des liquidités et des placements auprès de la Confédération disponibles à court terme. Le risque de liquidité est faible.

Tableau 57: Echéances contractuelles des engagements financiers

mio CHF	Total valeur comptable	Total valeur contractuelle	moins de 1 an	1–5 ans	plus de 5 ans
Engagements financiers hors produits dérivés					
Engagements courants	189	189	189	–	–
Engagements de leasing	276	379	17	68	294
Engagements financiers	77	77	9	19	48
Passifs de régularisation	36	36	36	–	–
Engagements en instruments financiers dérivés	–	–	–	–	–
Total	578	681	251	87	342
	31.12.2019				
Total période précédente	563	674	222	89	364

Risque de marché

Risque de taux d'intérêt et de cours

Le risque de taux d'intérêt n'est pas couvert. Une augmentation ou une baisse du taux d'intérêt d'un point de pourcentage augmenterait ou diminuerait le résultat d'environ 18 mio CHF.

L'analyse du risque de taux d'intérêt tient aussi compte des obligations contenues dans les mandats de gestion de fortune. Les autres positions négociables (sans les obligations) se composent principalement d'actions ainsi que de fonds suisses et étrangers. Une baisse de cours de 10% diminuerait le résultat de 33 mio CHF.

Les positions négociables exposées au risque de cours sont détenues principalement dans le cadre de mandats de gestion de fortune, auprès de banques suisses.

En vertu de l'art. 34c, al. 2, de la Loi sur les EPF (RS 414.110), le Conseil des EPF a édicté les directives de placement qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Les deux EPF et les quatre établissements de recherche ont défini sur cette base leurs stratégies de placement respectives. A l'ETH Zurich, un modèle est utilisé pour sélectionner le portefeuille optimisé déterminant pour la stratégie de placement des mandats de gestion de fortune. La capacité à supporter les risques est calculée au moyen de l'approche *Value at Risk*. La stratégie de placement et le montant de la fortune à investir doivent être choisis de manière à avoir ou à constituer un capital-risque suffisant pour être en mesure de couvrir la *Value at Risk*. L'EPFL réexamine la stratégie définie chaque trimestre.

Risque de change

Les créances en devises sont majoritairement libellées en euro et en dollar américain. Elles sont couvertes au cas par cas par des instruments financiers dérivés. Les risques de change dans les mandats de gestion de fortune sont en principe couverts. Compte tenu des opérations de couverture, une fluctuation de +/- 10% du cours de ces deux devises aurait l'effet suivant sur le compte de résultat:

Tableau 58: Sensibilité au risque de change

mio CHF	31.12.2020					31.12.2019				
	Total	CHF	EUR	USD	Autres	Total	CHF	EUR	USD	Autres
Bilan net par devises étrangères	2 910	2 852	21	9	28	2 819	2 767	16	8	28
Sensibilité avec incidence sur le compte de résultat +/- 10%			2	1				2	1	
Taux de clôture			1,0817	0,8840				1,0866	0,9676	

Le bilan net par devises étrangères pour la catégorie Autres monnaies concerne essentiellement les mandats de gestion de fortune et l'entité de Singapour consolidée par l'ETH Zurich.

Gestion des capitaux

Le capital géré comprend les capitaux propres sans les réserves de réévaluation. Le Domaine des EPF vise une base solide de capitaux propres. Cette base permet de garantir la mise en œuvre des objectifs stratégiques. Conformément aux prescriptions légales, les institutions du Domaine des EPF et le Conseil des EPF ne sont pas autorisés à lever des fonds sur les marchés financiers.

Estimation des justes valeurs

Compte tenu de leur courte échéance, la valeur comptable des liquidités et placements à court terme, des prêts à court terme, des dépôts à terme et des créances ainsi que des engagements courants correspondent à une estimation appropriée de la juste valeur.

La juste valeur des créances à long terme sans contrepartie et des prêts à long terme est calculée à partir des futurs paiements dus escomptés aux taux d'intérêt du marché.

La juste valeur des placements financiers disponibles à la vente se base sur les valeurs réelles, quand celles-ci sont déterminées de manière fiable, ou elle correspond aux coûts d'acquisition.

La juste valeur des engagements financiers à taux fixe qui ne sont pas cotés en bourse est estimée à partir des futurs paiements dus escomptés aux taux d'intérêt du marché. La juste valeur des actifs et engagements financiers à taux fixe cotés en bourse se base sur les cotations en bourse à la date de clôture des comptes.

La juste valeur des engagements résultant de leasings financiers est estimée à partir des futurs paiements dus escomptés aux taux d'intérêt du marché.

Classes et catégories d'instruments financiers selon les valeurs comptables et les justes valeurs

Tableau 59: Classes et catégories d'instruments financiers

mio CHF	Prêts et créances	A la juste valeur par le compte de résultat	Disponible à la vente	Engagements financiers au coût d'acquisition	Total valeur comptable		Total de la juste valeur
	31.12.2020						
Liquidités et placements à court terme	1968				1968		1968
Créances sur transactions sans contrepartie	1588				1588		1588
Créances sur transactions avec contrepartie	60				60		60
Placements financiers et prêts	163	339	14		516		516
Actifs de régularisation	25				25		25
Engagements financiers *	–	–	–	578	578		578
	31.12.2019						
Actifs financiers **	3744	283	13	–	4 041		4 041
Engagements financiers *	–	–	–	563	563		563

* Engagements courants, engagements de leasing, engagements financiers, passifs de régularisation

** Liquidités et placements à court terme, créances sur transactions sans contrepartie, créances sur transactions avec contrepartie, placements financiers et prêts, actifs de régularisation

Le Domaine des EPF ne possède aucun actif financier détenu jusqu'à échéance.

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à leur juste valeur

Les instruments financiers évalués à leur juste valeur doivent être publiés selon une hiérarchie d'évaluation à trois niveaux:

- niveau 1: cours boursiers sur un marché actif pour des actifs et des engagements financiers identiques;
- niveau 2: méthodes d'évaluation pour lesquelles tous les paramètres significatifs se fondent sur des données de marché observables;
- niveau 3: méthodes d'évaluation pour lesquelles les paramètres significatifs ne reposent pas sur des données de marché observables.

Tableau 60: Hiérarchie des justes valeurs

mio CHF	31.12.2020				31.12.2019			
	Valeur comptable / juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur comptable / juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Placements financiers	353	339	7	7	295	283	6	6
Engagements financiers	–	–	–	–	–	–	–	–

Fin 2020, l'ETH Zurich a un engagement conditionnel (catégorie autres) d'un montant de 1 mio CHF lié à des charges de partenaires contractuels qui devront éventuellement leur être remboursées (2019: aucun).

En outre, l'ETH Zurich a des engagements conditionnels d'à peine quelques millions de francs ne pouvant être quantifiés de manière fiable résultant d'un litige potentiel et des coûts en découlant.

Créances conditionnelles

Tableau 63: Créances conditionnelles

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019	Ecart absolu
Créances hors bilan	-	-	-
Autres	-	-	-
Total créances conditionnelles	-	-	-

Fin 2020, l'ETH Zurich dispose de deux créances conditionnelles non quantifiables. Il s'agit notamment d'une donation de Hansjörg Wyss pour le *Wyss Translational Center Zurich* et d'une donation en lien avec le reste de la succession de Branco Weiss pour le *Society in Science* programme (*The Branco Weiss Fellowship*) soutenant les jeunes chercheurs.

32 Engagements contractuels

Tableau 64: Engagements contractuels

mio CHF	31.12.2020	31.12.2019	Ecart absolu
Engagements contractuels jusqu'à 1 an	69	70	-1
Engagements contractuels entre 1 et 5 ans	25	11	14
Engagements contractuels à plus de 5 ans	1	-	1
Sans échéance / indéterminé	-	-	-
Total engagements contractuels	95	81	14

A la date de clôture du bilan, le PSI a des engagements contractuels pour l'acquisition de biens et de services d'un montant de 55 mio CHF (dont 40 mio CHF à court terme et 16 mio CHF à long terme). Les engagements contractuels concernent notamment diverses commandes pour des projets de construction d'installations en rapport avec le SwissFEL / ATHOS, SLS 2.0, CHART et ESS.

Fin 2020, l'ETH Zurich a des engagements contractuels de 13 mio CHF, dont 10 mio CHF concernent la bibliothèque de l'ETH et notamment l'accès aux publications numériques; 3 mio CHF sont dus à l'acquisition d'équipements techniques et scientifiques.

Autres engagements contractuels pour l'acquisition d'équipements techniques et scientifiques: EPFL (21 mio CHF), Empa (5 mio CHF) et Eawag (1 mio CHF).

En outre, l'EPFL s'est engagée par contrat à couvrir les frais suivants:

- 40% des coûts de la Fondation Wyss *Center for Bio- and Neuroengineering* à Genève.
- charges d'entretien lourd, charges de transformation et travaux de rénovation des aménagements intérieurs et équipements d'exploitation du bâtiment Microcity à Neuchâtel.

33 Leasing opérationnel

Tableau 65: Leasing opérationnel

mio CHF	2020	2019	Ecart absolu
ECHÉANCES			
Echéance jusqu'à 1 an	44	42	2
Echéance entre 1 et 5 ans	135	127	8
Echéance à plus de 5 ans	302	318	-17
Redevances futures des leasings opérationnels résultant des contrats non-résiliables au 31.12.	480	487	-6
CHARGES DE LEASING			
Paiements de leasing minimaux	43	36	7
Redevances de leasing au titre de sous-locations	1	1	-
Charges de leasing de la période	44	37	7
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
Futurs produits des sous-locations (résultant des contrats non résiliables)	3	4	-

Pendant l'exercice sous revue, les accords de leasing concernent notamment l'ETH Zurich (paiements de leasing minimaux futurs d'un montant de 212 mio CHF, -2 mio CHF), l'EPFL (paiements de leasing minimaux futurs d'un montant de 134 mio CHF, -4 mio CHF), le PSI (paiements de leasing minimaux futurs d'un montant de 130 mio CHF, pas de modification par rapport à 2019) et l'Empa (paiements de leasing minimaux futurs d'un montant de 4 mio CHF, pas de modification par rapport à 2019). Il s'agit surtout de la location de diverses propriétés. Le PSI a un contrat de bail portant sur des locaux de bureau, de laboratoires et d'ateliers situés dans un bâtiment qui n'est pas encore achevé (installation prévue au 1^{er} janvier 2024; durée 23 ans).

Les charges de leasing de la période se répartissent donc principalement entre l'ETH Zurich (32 mio CHF), l'EPFL (9 mio CHF) et l'Empa (2 mio CHF).

34 Rémunération des personnes-clés de management

Tableau 66: Rémunération des personnes-clés de management (chiffres arrondis)

mio CHF	2020	2019	Ecart absolu
Conseil des EPF	1	1	-
Direction	2	2	-
Rémunération des personnes-clés	3	3	-

Tableau 67: Personnes-clés

Equivalent plein temps	2020	2019	Ecart absolu
Conseil des EPF *	2,20	1,89	0,31
Direction **	6,08	6,00	0,08
Nombre de personnes (à plein temps)	8,28	7,89	0,39

* Présidence du Conseil des EPF: 78% (année précédente 60%), Vice-Présidence du Conseil des EPF: 16%, Présidence du comité d'audit: 16%, un membre du Conseil des EPF: 70%, les quatre autres membres du Conseil des EPF sans fonction de Direction: 10% chacun.

** Membres du Conseil occupant une fonction de Direction ainsi que la Directrice et les Directeurs des autres établissements de recherche.

35 Relations avec les entités contrôlées et associées

Entités contrôlées

Les institutions ci-après, le Conseil des EPF et les entités présentées dans le tableau 68 sont entièrement consolidés.

Institutions et Conseil des EPF:

- Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF), Zurich et Berne
- ETH Zurich, Zurich
- EPFL, Lausanne
- Paul Scherrer Institut (PSI), Villigen
- Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), Birmensdorf et Davos
- Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa), Dübendorf, Saint-Gall et Thoune
- Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (Eawag), Dübendorf et Kastanienbaum

Tableau 68: Entités contrôlées

	Forme juridique	Type de collaboration / d'activité commerciale	Siège	Système juridique	Monnaie	Part des droits de vote ou au capital (en %) 31.12.2020 ¹		Date de clôture du bilan appliquée
ETH Singapore SEC Ltd.	Ltd.	Renforcement de la position internationale de la Suisse et de Singapour dans le domaine de l'environnement / du développement durable et collaboration en ce sens dans la recherche	Singapour	Singapour	SGD	100	100	31.03.2020
Stiftung geobotanisches Forschungsinstitut Rübel ²	Fondation	Promotion de la géobotanique (phytosociologie, phytoécologie, répartition des végétaux, histoire des plantes)	Zurich	Suisse	CHF	57	100	31.12.2019
Fondation pour les Etudiants de l'EPFL	Fondation	La fondation soutient les étudiants de l'EPFL si leur situation financière entrave considérablement la réussite de leurs études.	Lausanne	Suisse	CHF	60	100	31.12.2020
Fondation EPFL Innovation Park	Fondation	La fondation possède et entretient des bâtiments pour des start-up prometteuses (parc technologique).	Ecublens (VD)	Suisse	CHF	42	100	31.12.2020
Société du Quartier de l'Innovation (SQIE)	Société simple	La société simple entretient des bâtiments en leasing financier pour des grandes sociétés technologiques.	Ecublens (VD)	Suisse	CHF	100	100	31.12.2020
Société du Quartier Nord de l'EPFL (SQNE) ³	Société simple	La société simple entretient différents bâtiments en leasing financier et exploite un centre de congrès, des logements pour étudiants, des magasins et un hôtel.	Ecublens (VD)	Suisse	CHF	75	100	31.12.2020

¹ Exception faite de la Fondation EPFL Innovation Park (2019: 45% des droits de vote) et de la Société du Quartier Nord de l'EPFL (2019: 80% des droits de vote), les valeurs demeurent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

² Les 43% restants des droits de vote de la Stiftung geobotanisches Forschungsinstitut Rübel sont détenus par des personnes désignées par le fondateur.

La part au capital détenue par l'ETH Zurich dans la fondation est cependant de 100%.

³ L'EPFL détient un intérêt de 100% dans la SQNE par un contrôle direct de 90%, par un contrôle indirect de 5% au travers de la Fondation EPFL Innovation Park intégralement consolidée, ainsi que par un intérêt de 5% au travers de l'entité associée Fondation Les Bois Chamblard dans laquelle l'EPFL détient un intérêt de 100%. En raison de cette situation, la SQNE est intégralement consolidée sans considération et présentation d'intérêts non contrôlant.

Entités associées

Toutes les entités associées indiquées sont portées au bilan selon la méthode de la mise en équivalence.

Tableau 69: Entités associées

	Forme juridique	Type de collaboration / d'activité commerciale	Siège	Système juridique	Monnaie	Part des droits de vote ou au capital (en %) 31.12.2020 ¹	
ETH Zurich Foundation ²	Fondation	Promotion de la recherche et de l'enseignement à l'ETH Zurich	Zurich	Suisse	CHF	15	100
Albert Lück-Stiftung	Fondation	Promotion de l'enseignement et de la recherche ainsi que des études dans le domaine du génie civil à l'ETH Zurich, principalement dans l'actuel Département de génie civil, environnement et géomatique (et dans ses unités subordonnées)	Zurich	Suisse	CHF	20	100
Stiftung für Studentisches Wohnen	Fondation	Mise à disposition et exploitation de logements à prix avantageux pour les étudiants de Zurich	Zurich	Suisse	CHF	22	50
Stiftung Archiv für Zeitgeschichte	Fondation	Promotion, protection à long terme et développement des archives pour l'histoire contemporaine de l'ETH Zurich en tant que centre de documentation et de recherche pour l'histoire générale et l'histoire contemporaine suisse	Zurich	Suisse	CHF	43	100
Stiftung jüdische Zeitgeschichte	Fondation	Mise en place et promotion d'un centre de documentation pour l'histoire contemporaine juive au sein des archives pour l'histoire contemporaine de l'ETH Zurich	Zurich	Suisse	CHF	25	100
Fondation Les Bois Chamblard	Fondation	La fondation met à disposition des infrastructures pour l'organisation de séminaires et de conférences.	Buchillon	Suisse	CHF	20	100
Fondation Campus Biotech Geneva	Fondation	Le Campus Biotech est un centre d'excellence en biotechnologie et en sciences de la vie.	Genève	Suisse	CHF	25	50
Fondation du Centre universitaire protestant de Lausanne	Fondation	La fondation met des locaux à la disposition des étudiants de l'EPFL et de l'Université de Lausanne.	Lausanne	Suisse	CHF	33	60
Fondation «Institut d'imagerie Moléculaire Translationnelle IIMT»	Fondation	La fondation aide le développement de nouveaux programmes de recherche translationnelle et d'innovation technologique dans le domaine de l'imagerie moléculaire.	Genève	Suisse	CHF	50	50
DECTRIS SA	Société anonyme	Développement et fabrication d'appareils de mesure électroniques destinés à des applications industrielles et scientifiques	Baden	Suisse	CHF	21	21

¹ Exception faite de la Stiftung jüdische Zeitgeschichte (2019: 20% des droits de vote) et de la fondation du Centre universitaire protestant de Lausanne (2019: 43% des droits de vote), les valeurs demeurent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

² Bien que les droits de vote que l'ETH Zurich détient dans l'ETH Zurich Foundation soient inférieurs 20%, elle peut exercer une influence déterminante sur la fondation et est l'unique destinataire du bénéfice. C'est pourquoi elle est qualifiée d'entité associée.

Restrictions

Le Domaine des EPF n'a aucun droit d'intervention sur l'actif des entités contrôlées et associées susmentionnées. Il ne peut ainsi pas ordonner de transferts de liquidités ou exploiter d'une autre manière les fonds des entités.

Entités contrôlées et associées situées en dessous du seuil au sens de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF

L'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF donne des informations concrètes sur la consolidation. Elle définit également des seuils de prise en compte dans les comptes annuels consolidés. Conformément à l'annexe 2 de ladite ordonnance, les entités qui satisfont aux critères de consolidation ou d'évaluation proportionnelle des capitaux propres, mais n'atteignent pas ces seuils, doivent être présentées comme suit et sont exclues des comptes annuels consolidés du Domaine des EPF:

Tableau 70: Entités situées en dessous des seuils au sens de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF

	31.12.2020	31.12.2019
Entités contrôlées		
Nombre	9	9
Total du bilan (mio CHF)	20	20
Entités associées		
Nombre	15	15
Total du bilan (mio CHF)	62	51

36 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Le Conseil des EPF a approuvé les comptes consolidés du Domaine des EPF 2020 le 4 mars 2021. Jusqu'à cette date, aucun événement significatif n'est survenu, qui aurait rendu nécessaire une divulgation dans les comptes consolidés du Domaine des EPF arrêtés au 31 décembre 2020 ou un ajustement.

Rapport de l'organe de révision

EDGENÖSSISCHE FINANZKONTROLLE
CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES
CONTROLLO FEDERALE DELLE FINANZE
SWISS FEDERAL AUDIT OFFICE



Reg. Nr. 1.20547.932.00348.002

Rapport de l'organe de révision

au Conseil fédéral et au Conseil des Ecoles polytechniques fédérales

Comptes annuels consolidés du Domaine des Ecoles polytechniques fédérales pour l'année 2020

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés du domaine des Ecoles polytechniques fédérales (EPF), comprenant le compte de résultat consolidé 2020, le bilan consolidé au 31 décembre 2020, le tableau des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que l'annexe des comptes annuels consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés (pages 12 à 75) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats des EPF ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Ils sont conformes aux exigences légales et au manuel comptable du domaine des EPF.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes internationales d'audit (ISA) et des Normes d'audit suisses (NAS), ainsi qu'en conformité avec la loi suisse et avec l'article 35a^{ter} de la loi fédérale sur les EPF (RS 414.110). Notre responsabilité, selon ces dispositions et ces normes, est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels consolidés». Nous sommes indépendants des EPF conformément à la loi sur le contrôle des finances (RS 614.0) ainsi qu'aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations du rapport de gestion

Le Conseil des EPF est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels consolidés et de notre rapport correspondant.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les comptes annuels consolidés et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels consolidés, il est de notre devoir de lire les autres informations et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons produire un rapport. Dans ce contexte, nous renvoyons au paragraphe du présent rapport intitulé «Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires».

Responsabilité du Conseil des EPF pour les comptes annuels consolidés

Le Conseil des EPF est responsable de l'établissement des comptes annuels consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IPSAS et les exigences légales (ordonnance sur le domaine des EPF, RS 414.110.3; ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF, RS 414.123; manuel comptable du domaine des EPF). Le Conseil des EPF est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, le Conseil des EPF est responsable d'évaluer la capacité du domaine des EPF à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du domaine des EPF à poursuivre ses activités.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux ISA et aux NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre,

- nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels consolidés, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne du domaine des EPF.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- nous évaluons si l'établissement du bilan par le Conseil des EPF selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités du domaine des EPF à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe des comptes annuels consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de modifier notre opinion d'audit. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le domaine des EPF de la continuité de l'exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations données dans l'annexe, et nous estimons si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du domaine des EPF.
- nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du domaine des EPF, afin de délivrer notre opinion d'audit sur les comptes annuels consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes annuels consolidés. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec le comité d'audit du Conseil des EPF, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à la loi sur le Contrôle des finances et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil des EPF.

Conformément à l'art. 21 al. 2 de l'ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF, nous attestons qu'il n'existe pas de contradictions entre le reporting sur le personnel dans le rapport de situation et les comptes annuels consolidés, ni entre les données financières dans le rapport de situation et les comptes annuels consolidés.

En outre, conformément à l'art. 21 al. 2 de l'ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF, nous attestons qu'une gestion adéquate des risques a été appliquée selon les prescriptions du Conseil des EPF.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels consolidés.

Berne, le 4 mars 2021

CONTROLE FEDERAL DES FINANCES


E.S.
Eric-Serge Jeannet
Expert-réviseur agréé


Martin Köhli
Expert-réviseur agréé

Mentions légales

Editeur: Conseil des EPF, Haldeliweg 15, 8092 Zurich /
Hirschengraben 3, 3011 Berne, Suisse; kommunikation@ethrat.ch
Direction du projet / rédaction: Finances / Communication
du Conseil des EPF, Zurich
Conception graphique / mise en page: Hej GmbH, Zurich
Traductions, relecture: Apostroph Zürich AG, Zurich
Système de publication: ns.publish, mms solutions AG, Zurich
Impression: Urs Zuber AG, Reinach
Clôture de la rédaction: 4 mars 2021

Ce rapport financier est publié en allemand, en français
et en anglais. Pour les comptes annuels consolidés, la version
allemande fait foi. Ce rapport financier est disponible au
format électronique sur www.cepf.ch/rapportfinancier2020.

Différences d'arrondi: il est possible que la somme des
chiffres présentés dans ce document ne corresponde
pas exactement aux montants totaux figurant dans les
tableaux. Les variations sont calculées sur des chiffres
non arrondis et peuvent être différentes des valeurs se
basant sur les chiffres arrondis figurant dans les tableaux.

© Conseil des EPF, mars 2021



Conseil des EPF

Conseil des écoles
polytechniques fédérales

Zurich:

Händeliweg 15
8092 Zurich
Suisse

Berne:

Hirschengraben 3
3011 Berne
Suisse

www.cepf.ch